

# Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



Bureau  
international  
du Travail  
Genève

## Tsunami : le rôle de l'OIT





# Tsunami: le rôle de l'OIT



© BIT/M. Crozet

L'OIT est entrée en action peu après l'arrivée du tsunami sur les côtes de l'océan Indien, le 26 décembre 2004. Ses bureaux de Bangkok, de Colombo, de Djakarta, de New Delhi et d'ailleurs, sans oublier le personnel de Genève, se sont associés aux autorités nationales ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées pour faciliter les opérations de secours et commencer à préparer la longue période de reconstruction à venir. Aujourd'hui, à une centaine de jours de la catastrophe, le moment est venu de dresser le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

Depuis l'année 2000, l'OIT est ainsi intervenue après plusieurs catastrophes naturelles telles que l'ouragan Mitch en Amérique centrale, les inondations du Mozambique en 2000, le tremblement de terre du Gujérat en 2001 et celui de El Salvador la même année. En 2001 également, elle a aidé l'Éthiopie à reconstituer les moyens d'existence des populations touchées par la sécheresse et, en 2003, elle a aidé l'Algérie à créer des emplois après le séisme. En 2004, après le tremblement de terre survenu en Iran, l'OIT a mis en place dans ce pays un

programme de création d'emplois et de réduction de la vulnérabilité socioéconomique.

Dans sa riposte aux catastrophes naturelles, l'OIT accorde la priorité au rétablissement de l'emploi, à la réorganisation de l'économie locale et à la réduction de la vulnérabilité économique de la population. Ainsi, non seulement elle répond aux besoins immédiats, mais encore elle contribue à renforcer la résistance de la population à de futures catastrophes et à accélérer le processus de redressement.

Pour l'OIT, une telle action est importante, car les catastrophes naturelles et autres situations de crise risquent de compromettre la réalisation de son objectif fondamental : accroître les possibilités pour les hommes et les femmes d'accéder à un emploi et à un revenu convenables dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité. En effet, comme c'est parmi les populations les plus pauvres et les plus fragiles qu'elles causent le plus de dégâts, ces catastrophes risquent d'entraîner une recrudescence des inégalités et de la précarité.

La stratégie de l'OIT consiste à remettre sur pied les régions touchées en décentralisant les activités de reconstruction nationales et internationales, et en utilisant les ressources locales, y compris la main-d'œuvre. Elle vise en outre à revitaliser l'économie locale par des investissements dans des entreprises locales et un approvisionnement en biens et services, ce qui, de surcroît, permet de réduire la vulnérabilité face à d'autres situations de crise.

Les catastrophes naturelles ne sont pas les seules situations de crise auxquelles l'OIT ait eu à faire face. Sa participation à la reconstruction de pays qui ont connu une guerre et à l'amélioration des conditions de vie de leur population est liée aux conditions de sa fondation, à la fin de la Première Guerre mondiale, par le Traité de Versailles (1919). Ce traité reconnaissait qu'agir en faveur de l'emploi était indispensable pour construire une paix durable, mission que l'OIT s'est depuis efforcée d'accomplir, que les catastrophes soient humaines ou naturelles.

# Travail

Le magazine de l'OIT

Le magazine *Travail* est publié trois fois par an par le Département de la communication et de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, japonais, norvégien, suédois et tchèque.

#### RÉDACTEUR :

Thomas Netter

#### ÉDITION ARABE :

Khawla Mattar,  
Bureau de l'OIT à Beyrouth

#### ÉDITION ESPAGNOLE :

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

#### RESPONSABLE DE LA PRODUCTION :

Kiran Mehra-Kerpelman

#### RECHERCHE PHOTO :

Marcel Crozet

#### GRAPHISME :

MDP, OIT Turin

#### COUVERTURE :

M. Crozet, M. Montesano

#### ASSISTANTE DE RÉDACTION :

Shahnaz Radjy

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication et de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

[www.ilo.org/communication](http://www.ilo.org/communication)

Imprimé par :

OIT Turin

ISSN 1020-0010

# Tsunami

Le séisme et le tsunami qui ont frappé l'Asie au mois de décembre ont fait des milliers de morts. De plus, en Inde, en Indonésie, aux Maldives, en Malaisie, au Myanmar, aux Seychelles, à Sri Lanka, en Somalie et en Thaïlande, quatre millions de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance et risquent de s'enfoncer dans la pauvreté. L'OIT a mis en place plusieurs programmes pour aider les habitants à reconstruire leur vie. Ce numéro de *Travail* examine les conséquences de la catastrophe et la riposte de l'OIT.



© BIT/M. Crozet

**Page 15**

## EN COUVERTURE

Après le tsunami: L'OIT aide les populations à reconstruire leur vie et à retrouver des moyens de subsistance **15**

## ARTICLES GÉNÉRAUX

Tendances mondiales de l'emploi 2004-05  
Légère augmentation du nombre d'emplois, mais progression globale insuffisante **4**

Septième Réunion régionale européenne  
Les pays d'Europe et d'Asie centrale élargissent leur programme social **7**

Vérifiez votre salaire en ligne  
Vous avez le sentiment d'être sous-payé ?  
Consultez «Wage Indicator» en ligne ! **11**

Promotion des conventions et recommandations de l'OIT: Les coopératives **13**

Un avenir de prospérité taillé sur mesure pour le Cambodge **22**

Tanzanie: Egalité des sexes et travail décent à tous les stades de la vie **25**

## RUBRIQUES

Planète travail **28**

Les nouvelles **31**

- Visite de LL.MM. le Roi Juan Carlos I et de la Reine Sophie d'Espagne au siège de l'OIT
- A l'ordre du jour de la 292<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT : la mondialisation, les droits des travailleurs, le programme et budget 2006-07
- Le dernier rapport du Comité de la liberté syndicale du BIT cite le Népal, le Guatemala le Venezuela et le Zimbabwe
- L'identité des marins devient plus transparente  
Entrée en vigueur d'une nouvelle convention sur les pièces d'identité des gens de mer
- Construction automobile  
Les équipementiers prennent la place du conducteur
- Le secteur de la chaussure de sport respecte mieux les codes de conduite que ceux de la distribution et de l'habillement
- Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants 2005: Gros plan sur le travail des enfants dans les mines et les carrières

Champs d'action **40**

L'OIT dans la presse **44**

Médiathèque **46**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 178 Etats membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

# Tendances mondiales de Légère augmentation du nombre d'emplois,

**E**n dépit d'une forte croissance économique, la situation de l'emploi dans le monde ne s'est que peu améliorée en 2004 ; elle a été marquée par une faible augmentation du nombre d'emplois et un recul insignifiant du chômage. Selon le rapport annuel du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi, la création d'emplois reste le problème numéro un des dirigeants.

GENÈVE – Certes, c'est la première fois depuis 2000 que le chômage mondial recule d'une année sur l'autre, même si ce n'est que légèrement, et la deuxième fois seulement depuis 1994. La forte croissance économique mondiale enregistrée en 2002 – 5 pour cent – a compté pour beaucoup dans ce résultat.

Néanmoins, les 47,7 millions d'emplois supplémentaires, soit une augmentation de 1,7 pour cent seulement du nombre total des emplois, représentent une progression décevante à l'échelle mondia-

le. Les chiffres de l'emploi rapportés à la population en âge de travailler, n'ont pratiquement pas bougé, le pourcentage total s'établissant à 61,8 pour cent en 2004 contre 61,7 en 2003.

« Tout recul du chômage au niveau mondial est un progrès, mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que la création d'emplois demeure un enjeu majeur pour les dirigeants », déclare Juan Somavia, le Directeur général du BIT. « En d'autres termes, nous devons mettre en place des politiques qui favorisent une croissance plus riche en emplois. »

## Tendances régionales

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est celle qui a enregistré la plus forte baisse du chômage : de 9,3 pour cent en 2003 à 8,6 pour cent en 2004. Ailleurs, l'amélioration de la situation de l'emploi a été plus modérée.

Dans les économies développées (dont font partie les 25 pays de l'Union européenne), le taux de chômage n'a reculé que de 7,4 à 7,2 pour cent. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, il est passé de 6,5 pour cent en 2003 à 6,4 pour cent en 2004, et en Asie du Sud, de 4,8 à 4,7 pour cent. Il est resté inchangé en Asie de l'Est, à 3,3 pour cent, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à 11,7 pour cent. En revanche, il a amorcé une légère remontée en Afrique subsaharienne, où il est passé de 10 à 10,1 pour cent, malgré un taux de croissance du PIB de 4,4 pour cent en 2004.

Dans son rapport, le BIT précise que, outre la création d'emplois, les dirigeants doivent aujourd'hui s'atteler à des tâches d'importance fondamentale telles que l'élimination des « déficits » de travail décent, où qu'ils existent. La baisse du taux de chômage n'induit pas nécessairement une diminution de ces « déficits » ; elle n'est que la partie visible de l'iceberg. Dans la plupart des pays en développement, les chiffres de l'emploi et du chômage ne sont que des indicateurs approximatifs du niveau de revenu et de la qualité de vie des populations. Dans ces pays, où il n'existe pas souvent de mécanismes efficaces d'indemnisation du chômage, la majorité des habitants ne peuvent tout simplement pas se permettre de ne pas travailler. Près de la moi-



© BIT/M. Crozet



# l'emploi 2004-05

## mais progression globale insuffisante

tié des 2,8 milliards de travailleurs recensés dans le monde ne gagnent toujours pas de quoi vivre, avec leur famille, au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Et parmi ces travailleurs pauvres, 535 millions vivent dans une extrême pauvreté avec seulement 1 dollar par jour pour eux-mêmes et leur famille. Les pouvoirs publics ne devraient donc pas se préoccuper uniquement du chômage mais aussi des conditions de travail de ceux qui ont un emploi<sup>1</sup>.

Le rapport dresse une liste des problèmes qui exigent une attention prioritaire et une action durable de la part des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile :

- Premièrement, la catastrophe causée par le tsunami du 26 décembre, à cause de laquelle plusieurs centaines de milliers de personnes, et peut-être même des millions, non seulement ont tout perdu mais encore se trouvent aujourd'hui sans source de revenu et risquent de sombrer dans la pauvreté si elles ne retrouvent pas d'emploi.
- Deuxièmement, l'épidémie de VIH/sida, dont le BIT estime que durant la seule année 2005 elle causera, à l'échelle mondiale, la mort de 3,2 millions de personnes en âge de travailler. Une très grande attention doit être portée à l'impact de cette épidémie sur le marché du travail et aux moyens d'en atténuer les conséquences économiques et sociales.
- Troisièmement, la mondialisation, qui ne comporte pas que des avantages pour les tra-

vailleurs : ceux-ci subiront les conséquences de la politique commerciale qui sera menée à l'échelle mondiale en 2005, notamment en ce qui concerne les échanges de produits agricoles entre pays en développement et pays développés.

- Quatrièmement, la tendance à l'externalisation et aussi à l'internalisation des emplois des secteurs industriel et tertiaire, qui perturbe les marchés du travail des pays en développement comme des pays développés.
- Cinquièmement, la persistance du « déficit » de travail décent dans l'économie informelle de nombreux pays en développement et l'essor que connaît actuellement cette économie, qui mettent en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de créer des emplois de qualité dans le secteur structuré.
- Enfin, le problème du chômage des jeunes, plus grave que jamais en 2005, surtout dans les régions qui sont aux prises avec des guerres civiles.

Pour résumer, des problèmes graves et de nature très différente se posent dans le domaine de l'emploi. Le rapport sur les tendances mondiales de l'emploi étudie plus en détail ces importantes questions qui marqueront les politiques du marché du travail pendant toute l'année à venir.

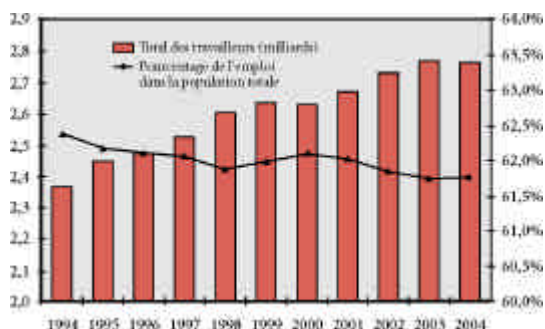
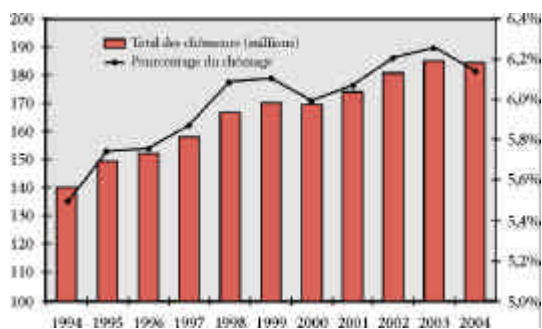


© BIT/AM. Crozet

<sup>1</sup> Les prochains travaux du BIT sur ce sujet incorporeront des indicateurs supplémentaires du marché du travail tels que le statut au regard de l'emploi et l'emploi par secteur. Ce sont des indicateurs particulièrement utiles pour les régions en développement, car ils mesurent le nombre de salariés et aussi celui des personnes qui travaillent dans des secteurs dominés par l'emploi informel ou le travail familial non rétribué.

<sup>2</sup> Les différences par rapport aux estimations antérieures sont dues aux révisions des estimations de la croissance du PIB, établies par le FMI et utilisées dans le modèle. Pour plus d'informations techniques sur les méthodes d'estimation au niveau mondial et régional, voir [www.ilo.org/public/english/employment/strat/wrest.htm](http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/wrest.htm)

### Chômage total et tendances de l'emploi, 1994-2004



Source: BIT, modèle des Tendances mondiales de l'emploi, 2005; voir aussi les Notes techniques, *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, 2004)<sup>2</sup>.



>> **Tableau 1: Le chômage dans le monde, 1994, 1999, 2002-2004 (en millions)**

Année	1994	1999	2001	2002	2003	2004
Total	140,3	170,3	174,3	180,9	185,2	184,7
Hommes	82,8	99,5	102,8	107,0	110,0	109,7
Femmes	57,5	70,9	71,5	73,8	75,2	75,1

Source: BIT, modèle des Tendances mondiales de l'emploi, 2005 ; voir aussi les Notes techniques, *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, 2004). Les différences par rapport aux estimations antérieures sont dues aux révisions des estimations de la croissance du PIB, établies par le FMI et utilisées dans le modèle.

**Tableau 2: Indicateurs du marché du travail**

Région	Evolution du taux de chômage (en points de pourcentage)	Taux de chômage (%)			Taux de croissance du PIB (%)			Ratio emploi/population (%)		Taux de croissance annuel de la population active (%)	Taux de croissance annuel du PIB (%)
	1999-2004	1994	2003	2004	2003	2004	2005	1994	2004	1994-2004	1994-2004
Monde	0,0	5,5	6,3	6,1	3,9	5,0	4,3	62,4	61,8	1,6	4,1
Economies industrialisées et Union européenne	0,2	8,2	7,4	7,2	2,1	3,5	2,9	55,9	56,0	0,6	2,7
Europe centrale et orientale (non membres de l'UE) et CEI	-1,9	6,5	8,4	8,3	7,0	7,4	6,1	56,5	51,6	-0,1	1,6
Asie de l'Est	-0,2	2,5	3,3	3,3	7,9	8,3	6,8	78,2	76,4	1,3	8,1
Asie du Sud-Est et Pacifique	0,8	4,1	6,5	6,4	4,8	5,7	5,3	66,8	66,7	2,4	4,3
Asie du Sud	0,8	4,0	4,8	4,7	6,9	6,3	6,5	56,2	56,1	2,2	5,8
Amérique latine et Caraïbes	-0,9	7,0	9,3	8,6	1,8	4,6	3,6	55,6	56,0	2,1	2,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-0,2	12,4	11,7	11,7	5,9	4,8	4,6	43,9	47,3	3,4	4,0
Afrique subsaharienne	0,3	9,8	10,0	10,1	3,5	4,4	5,6	65,5	65,6	2,7	3,3

Source: BIT, modèle des Tendances mondiales de l'emploi, 2005 ; FMI, *World Economic Outlook*, 2004 ; voir aussi les Notes techniques, *Tendances mondiales de l'emploi* (Genève, 2004). Les différences par rapport aux estimations antérieures sont dues aux révisions des estimations de la croissance du PIB, établies par le FMI et utilisées dans le modèle, ainsi qu'aux nouveaux groupements régionaux.

**Tableau 3: Les travailleurs pauvres dans le monde, 1994-2004**

Année	Nombre de travailleurs gagnant 1 dollar par jour (en millions)	Pourcentage des travailleurs gagnant 1 dollar par jour parmi les travailleurs employés	Nombre de travailleurs gagnant 2 dollars par jour (en millions)	Pourcentage des travailleurs gagnant 2 dollars par jour parmi les travailleurs employés
1994	611	25,3%	1 325	54,9%
1995	621	25,4%	1 300	53,2%
1996	551	22,2%	1 289	51,9%
1997	569	22,5%	1 299	51,3%
1998	581	22,6%	1 338	52,1%
1999	569	21,8%	1 368	52,4%
2000	561	21,1%	1 364	51,3%
2001	563	20,8%	1 372	50,8%
2002	561	20,4%	1 382	50,4%
2003	550	19,7%	1 387	49,7%
2004	535	18,8%	1 382	48,7%

Source : Kapsos, S., *Estimating growth requirements for reducing working poverty: Can the world halve working poverty by 2015?* BIT, Genève, 2004, document de la série «Employment Strategy Paper», n° 2004/14.

# Septième Réunion régionale européenne

## Les pays d'Europe et d'Asie centrale élargissent leur programme social



*Séance d'ouverture de la Septième Réunion régionale européenne. De gauche à droite : Ferenc Gyurcsany, Premier ministre de la Hongrie; Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg; Juan Somavia, Directeur général du BIT; Lawrence Gonzi, Premier ministre de Malte, et Daniel Akhmetov, Premier ministre du Kazakhstan.*

**L**a région européenne de l'OIT est vaste et variée. Elle englobe l'Europe et l'Asie centrale, de l'Atlantique au Pacifique, et se compose de cultures et de sociétés très différentes les unes des autres. Malgré cela, lors de la septième Réunion régionale européenne, qui s'est tenue du 14 au 18 février à Budapest, les 50 Etats membres de cette région sont convenus « d'œuvrer ensemble, par le dialogue et la coopération, pour promouvoir un avenir commun de démocratie, de prospérité économique et de justice sociale ».

BUDAPEST – Les conclusions de la septième Réunion régionale européenne de l'OIT sont nettes et précises.

A l'issue d'une semaine de débats marqués par la

volonté d'être plus « interactifs », plus de 600 représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont adopté une série de conclusions très ambitieuses affirmant que « une bonne gouvernance, des progrès économiques et sociaux et la lutte contre la corruption reposent sur des institutions démocratiques qui tirent leur légitimité d'une représentation librement élue, d'un dialogue social efficace, des droits et principes fondamentaux au travail et du respect du droit ».

Le dialogue a été le maître-mot de la réunion ; dialogue entre des Etats qui se situent à tous les stades de l'évolution actuelle de l'Europe – les 25 membres de l'Union européenne, les pays couverts par le Pacte de stabilité pour la reconstruction de l'Europe du Sud-Est, la Communauté des Etats indépendants (CEI) et le Conseil de l'Europe.





Juan Somavia, Directeur général du BIT (à gauche) et Philippe Séguin, Président du Conseil d'administration du BIT.



© BIT/M. Crozet



Une diversité illustrée par la présence de plus de 30 ministres du Travail, de quatre chefs de gouvernement – Ferenc Gyurcsány, Premier ministre de la Hongrie; Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne; Danial Akhmetov, Premier ministre du Kazakhstan, et Lawrence Gonzi, Premier ministre de Malte – et du Commissaire européen à l'emploi et aux affaires sociales, Vladimir Spidla.

« Nous assistons à une intensification du rôle que joue l'OIT dans l'amélioration du dialogue social, de la gouvernance et de l'intégration économique pour la construction d'un avenir commun en Europe et en Asie centrale », a déclaré Juan Somavia, Directeur général du BIT. « Cela donnera plus de force à notre Organisation et à ses partenaires sociaux, dans leur action en faveur du travail décent. »

La Réunion régionale de l'OIT est le seul espace institutionnel régional où les 50 Etats de la région

européenne se réunissent pour examiner, de façon tripartite, les questions du monde du travail qui les intéressent tous. Outre les représentants politiques, les partenaires sociaux ont également joué un rôle essentiel. Michel Barde, porte-parole des employeurs, et Ursula Engelen-Kefer, porte-parole des travailleurs, ont prononcé des allocutions. Le ministre de l'Emploi et du Travail de la Hongrie, Gabor Csizmar, a été élu président de la réunion. Le président du Conseil d'administration, Philippe Séguin, a présidé une réunion ministérielle informelle, tenue dans le somptueux décor du parlement hongrois, sur le suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, publié en 2004.

### L'emploi, la croissance et une mondialisation juste

La réunion se tenait alors que le BIT venait de publier un rapport plutôt pessimiste sur la situation de l'emploi dans le monde et en Europe. Le rapport annuel sur les tendances de l'emploi dans le monde confirme en effet que malgré une croissance vigoureuse, l'économie mondiale ne crée pas suffisamment d'emplois. A propos de l'Europe et de l'Asie centrale, il constate qu'en 2004 l'emploi n'a progressé que de 0,5 pour cent alors que la croissance économique a atteint 3,5 pour cent (voir l'encadré sur les tendances de l'emploi en Europe, page 10).

« La dure réalité est que l'économie mondiale ne crée pas suffisamment d'emplois et ne parvient pas à contenir l'essor de l'économie informelle où plus

Réunion ministérielle informelle sur le suivi du Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.



© BIT/M. Crozet



d'un milliard de travailleurs vivent dans une misère noire », a fait observer M. Somavia. « Force est de constater qu'à bien des égards, 2004 a été une année perdue pour l'emploi. »

« Les difficultés à vaincre sont immenses mais la créativité du tripartisme et du dialogue social l'est aussi », a-t-il affirmé. « Dans chaque pays, apparaissent des solutions nouvelles, adaptées aux préoccupations nouvelles des travailleurs et des employeurs. Derrière toutes les divergences, il y a une aspiration commune. »

Les participants ont considéré que l'amélioration de la situation de l'emploi dans le monde passait par le dialogue social et une mondialisation juste. M. Somavia, les Premiers ministres de la Hongrie, du Luxembourg, du Kazakhstan et de Malte ainsi que des représentants des partenaires sociaux, en les personnes de François Périgot, président de l'Organisation internationale des employeurs et John Monks, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, ont participé à une table ronde sur ce thème, qui était intitulée : « Le dialogue social survivra-t-il à la mondialisation ? »

En réponse à cette question, les délégués ont considéré que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation « est utile pour stimuler le dialogue à l'échelle nationale, régionale et internationale, en vue de la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial » et se sont félicités de la résolution adoptée en décembre dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies, demandant que les recommandations de la commission soient prises en compte lors de l'examen de la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, qui aura lieu prochainement.

« Une mondialisation équitable et sans laissés-pour-compte créera des débouchés pour tous », a affirmé M. Somavia. Cette question de la gouver-



© BIT/M. Crozet

nance sera au centre des débats nationaux et internationaux pendant les années à venir. Nous ne pouvons étendre la démocratie en passant outre à la demande de travail décent. Le travail décent dans une mondialisation juste est un objectif réalisable. »

Dans leurs conclusions, les délégués ont relevé que la mondialisation et une intégration économique rapide constituaient des défis communs pour les travailleurs de la région de l'Europe et de l'Asie centrale. Ils ont constaté qu'ils partageaient « un point de vue commun quant à la nécessité d'une plus grande cohérence à l'échelle nationale, régionale et mondiale des politiques économiques, sociales, financières et commerciales et de travail décent, fondées sur les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. »

Ils ont considéré que l'OIT devrait collaborer davantage avec les pays donateurs et la Commission européenne pour aider, dans le cadre d'une coopération technique, les pays qui en font la demande, à élaborer une politique de travail décent.

### Les différentes étapes de la vie

Avec le soutien du gouvernement hongrois et de la présidence luxembourgeoise de l'UE, les participants ont adopté une approche novatrice en préconisant l'élaboration de politiques destinées à aider les individus à franchir sereinement les grandes étapes de leur vie privée et de leur vie professionnelle, à savoir : le passage de l'école à la vie active, le passage d'un emploi à un autre, le passage d'un pays à un autre et le passage de la vie active à la vieillesse.

Dans leurs conclusions, ils demandent aux gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, de tenir compte des besoins des jeunes travailleurs dans leurs « stratégies nationales pour l'emploi » ; ils encouragent l'OIT à poursuivre les



Conférence de presse de Vladimir Spidla, Commissaire européen pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Égalité des chances.

© BIT/M. Crozet

## LES TENDANCES DE L'EMPLOI EN EUROPE ET EN ASIE CENTRALE

<sup>1</sup> Global Employment Trends, Brief, février 2005, et Supplement for Europe and Central Asia, février 2005. BIT, Genève, 2005. Pour des renseignements complémentaires, voir [www.ilo.org/trends](http://www.ilo.org/trends).

<sup>2</sup> La région de l'Europe et de l'Asie centrale se compose de l'Europe des 25, de l'Europe occidentale (non membres de l'UE), de l'Europe orientale et des pays de la CEI (y compris la Turquie et Israël).

<sup>3</sup> Y compris la Turquie et Israël.

<sup>4</sup> Islande, Norvège et Suisse.

<sup>5</sup> Septième Réunion régionale européenne, rapport du Directeur général, vol. II: Gérer les transitions: Gouvernance et travail décent, pp. 18-19. BIT, Genève, 2005. [www.ilo.org/europe](http://www.ilo.org/europe).

Dans le supplément à son rapport sur les tendances mondiales de l'emploi, qu'il a publié à l'occasion de la septième Réunion régionale européenne<sup>1</sup>, le BIT indique qu'en 2004, le nombre de chômeurs – 35 millions – est resté stationnaire en Europe et en Asie centrale<sup>2</sup>.

Plus précisément, le chômage est passé de 9,1 à 9 pour cent dans l'Europe des 25, de 8,5 à 8,3 pour cent en Europe centrale et orientale<sup>3</sup> ainsi que dans la CEI, et de 4,2 à 4,1 pour cent dans les pays d'Europe occidentale qui ne sont pas membres de l'UE<sup>4</sup>. Dans toute la région, le nombre d'emplois n'a augmenté que de 2 millions (soit 0,5 pour cent) alors que la croissance du PIB a été 3,5 pour cent. Cela signifie que la croissance économique a été moins riche en emplois qu'en 2003 où le PIB n'avait progressé que de 2,2 pour cent, mais l'emploi avait augmenté de 0,4 pour cent.

Le taux de chômage actuel de l'Europe des 25 est inférieur aux 11,2 pour cent qu'il avait atteint au cours de la décennie précédente. En revanche, celui des pays émergents d'Europe centrale et orientale et des Etats de la CEI est nettement plus élevé, puisqu'il était de 6,5 pour cent en 1994. Et celui des pays d'Europe occidentale qui ne sont pas membres de l'UE n'a pratiquement pas bougé en dix ans, dépassant à peine 4 pour cent ; ce sont les seuls pays de la région qui n'ont pas un taux de chômage supérieur à la moyenne mondiale.

Cela étant, l'analyse des indicateurs du marché

du travail de la région révèle aussi que malgré la stagnation relative de l'emploi et du chômage, la productivité du travail (c'est-à-dire la production par personne employée) s'est nettement améliorée, surtout en Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI, où elle a augmenté de plus de 4 pour cent par an en moyenne au cours des cinq dernières années. Dans l'Europe des 25 également, l'accroissement de la productivité a été supérieur à la moyenne mondiale pendant cette période, en grande partie grâce aux bons résultats des nouveaux membres.

Le BIT fait observer que plusieurs pays de la région réussissent apparemment à maintenir un chômage peu important et des taux d'activité élevés, sans accélération de l'inflation ni aggravation des inégalités de revenu. Dans le rapport qu'il a présenté à la septième Réunion régionale européenne<sup>5</sup>, le Directeur général du BIT constate que le dialogue social a joué un rôle décisif en permettant d'équilibrer les pressions sociales et les contraintes économiques. Il s'associe à la Task-force européenne pour l'emploi, qui considère que les travailleurs et les entreprises doivent apprendre à s'adapter plus rapidement et qu'il faut attirer davantage de personnes sur le marché du travail, investir davantage et de manière plus efficace dans les ressources humaines et assurer une mise en œuvre efficace des réformes en s'appuyant sur une meilleure gouvernance.

>>> consultations tripartites sur la flexibilité et la sécurité pour aider les entreprises et les travailleurs à mieux relever les défis d'une concurrence accrue et de l'adaptation à des marchés en mutation rapide ; ils demandent aux mandants tripartites de contribuer à l'élaboration d'un « cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre, fondé sur les droits », décidée au mois de juin de l'année dernière lors de la Conférence internationale du Travail de l'OIT ; et ils invitent l'OIT à fournir une assistance technique aux mandants de la région et à faciliter l'échange d'expériences pour la conception et la gestion des régimes de pension.

Pour un complément d'information

Les questions de l'égalité des sexes, de la mondialisation, de la gouvernance et des migrations comptent parmi celles qui ont le plus retenu l'attention des participants à Budapest. Pour des informations sur chacune de ces questions et sur d'autres, se rendre à l'adresse [www.ilo.org/communication](http://www.ilo.org/communication) et cliquer sur *Événements et campagnes*. On trouvera également sur ce site des photos et quatre films préparés pour la réunion.



# Vérifiez votre salaire en ligne

## Vous avez le sentiment d'être sous-payé ? Consultez « Wage Indicator » en ligne !

**R**ares sont les personnes qui se considèrent surpayées pour le travail qu'elles font mais beaucoup craignent de gagner moins que leurs collègues. En général, l'information est tenue secrète. Or il existe maintenant sur l'Internet un service qui répond à l'éternelle question de qui gagne quoi. Andrew Bibby, journaliste, explique comment.

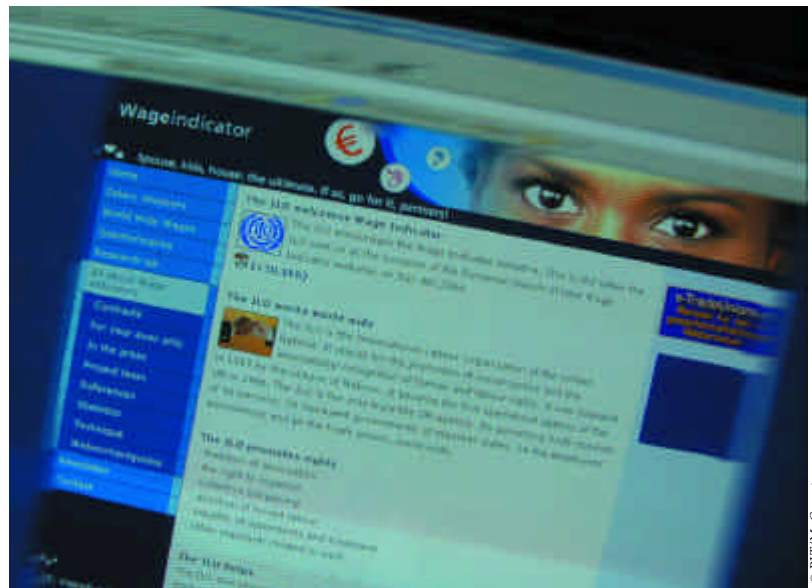
AMSTERDAM – Vous travaillez aux Pays-Bas et vous avez dix ans d'expérience. Vous aimez votre travail, vos collègues et votre vie. Pourtant quelque chose vous tracasse : vous pensez que, dans votre métier, d'autres gagnent plus que vous. Comment pouvez-vous le vérifier ?

Dans certains pays et dans certaines catégories professionnelles, des conventions collectives garantissent des salaires transparents et justes, encore que la réalité soit souvent bien éloignée de ce qui a été officiellement négocié. Mais dans de nombreuses régions du globe, la négociation collective n'est pas chose courante. Même aux Pays-Bas, où la tradition du partenariat social est bien ancrée, un travailleur sur cinq n'est pas protégé par une convention collective.

En pareils cas, le principe économique selon lequel le niveau des salaires trouve son équilibre naturellement grâce à l'interaction de l'offre et de la demande de travail s'avère parfois utopique. Généralement, les personnes qui négocient individuellement leur rémunération sont nettement moins bien informées des taux en vigueur que leurs employeurs.

La solution pourrait se trouver dans un système d'entraide collective, qui tire parti des possibilités qu'offre l'Internet. C'est en tous cas la logique de « Wage Indicator », projet lancé aux Pays-Bas, qui existe aujourd'hui dans huit autres pays européens et pourrait bientôt s'étendre au monde entier.

L'idée est simple : on consulte la base de données du site [wageindicator.org](http://wageindicator.org) pour savoir ce que gagnent les travailleurs exerçant le même métier que



© BIT/M. Crozet

soi. Mais ce n'est pas tout: on est invité à enrichir la base de données en y indiquant le montant de son propre salaire. Ainsi, plus les participants sont nombreux, plus l'information devient précise.

### Un instrument au service de l'équité

Le concept de « Wage Indicator » est né en 1999, de la réflexion de trois Néerlandaises qui se demandaient comment aider les travailleuses à obtenir des informations fiables sur les salaires.

Elles eurent l'idée d'un indicateur des salaires féminins. Cette idée fut réalisée en 2000 par la plus importante fédération syndicale des Pays-Bas (FNV) en association avec l'Université d'Amsterdam et un grand magazine féminin. En mai 2001, lorsque le service a été ouvert aux hommes, plus de 15 000 femmes avaient déjà alimenté la base de données.

Selon Kea Tijdens, l'une de ces trois femmes, qui enseigne à l'Université d'Amsterdam, le nombre de consultations et contributions avait largement dépassé 50 000 à la fin de l'année 2003. « Wage Indicator » est aujourd'hui géré par une fondation spécialement créée à cet effet, la Stichting Loonwijzer,



>> qui reste associée à la FNV et à l'Université d'Amsterdam et compte maintenant un partenaire supplémentaire : le site de recrutement commercial, Monsterboard ([www.monsterboard.nl](http://www.monsterboard.nl)).

Les usagers ont le choix entre plus de 1 700 catégories professionnelles et professions (répertoriées selon la classification type des professions). Et étant donné que le montant du salaire ne dépend pas simplement de la profession mais d'une foule d'autres facteurs, ils sont invités à répondre à une série de questions complémentaires sur leurs antécédents professionnels, leur âge, la région dans laquelle ils vivent, leur niveau d'études et leur formation professionnelle. Les salaires peuvent aussi varier pour des raisons de discrimination sexuelle ou raciale. Par conséquent, « Wage Indicator » présente l'avantage supplémentaire d'engranger de précieux renseignements sur le degré de discrimination salariale dont souffrent les femmes et les immigrés.

### ... et de la transparence

Pour Friedrich Buttler, directeur du bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, l'intérêt de « Wage Indicator » réside dans la transparence qu'il apporte sur le marché du travail.

« En invitant les gens à créer une base de données publique constituée de renseignements qu'ils fournissent volontairement, il prouve que l'Internet peut être utilisé pour dévoiler et diffuser une information auparavant inaccessible », affirme-t-il. « Une telle démarche peut aider à obtenir une information plus proche de la réalité sur le montant et la structure des salaires ainsi que sur la discrimination salariale. »

Mais pour que cela marche, il faut que les données servant à comparer les salaires soient exactes. Une partie du travail de Kea Tijdens a donc consisté à affiner la méthodologie pour faire en sorte que ces données soient le plus représentatives possible. Les renseignements fournis sont filtrés à différents niveaux avant d'être versés dans la base de données. Il est ainsi possible de repérer ceux qui sont fournis plusieurs fois à partir d'une même adresse électronique et, au besoin, de les éliminer.

« La confiance est un élément fondamental de « Wage Indicator », explique Kea Tijdens. « Nous partons du principe que les usagers se fient aux renseignements qu'ils trouvent sur le site et qu'ils nous font confiance sur la façon dont nous utilisons ceux qu'ils y laissent. » Et, pour eux, le fait qu'un syndicat soit impliqué est encore plus rassurant.

La FNV n'est pas le seul syndicat à s'être engagé dans ce domaine. En Suisse, //syndikat, petite organisation créée à l'intention des travailleurs de l'informatique et des nouvelles technologies, a installé depuis plusieurs années un vérificateur de salaires sur son site. Jusqu'à présent, 4 500 personnes y ont déposé leur profit salarial, ce qui représente 6,5 pour cent des travailleurs concernés en Suisse. Le site de //syndikat indique le montant moyen des salaires situés dans le quartile inférieur, la médiane et le quartile supérieur de différentes professions de la branche. Ainsi, un standardiste travaillant dans un centre d'appel apprendrait qu'actuellement le salaire médian de son poste est de 54 300 francs tandis qu'il s'élève à 58 775 francs dans le quartile supérieur et descend à 50 000 francs dans le quartile inférieur.

En 2004, avec l'internationalisation de « Wage Indicator », la comparaison des salaires en ligne a fait un bond en avant. Un réseau de sites partenaires, financé pendant trois ans par l'Union européenne, s'est créé en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Italie, en Pologne et au Royaume-Uni. Comme aux Pays-Bas, la contribution des partenaires sociaux de ces pays est importante. En Allemagne, par exemple, les partenaires du site [www.lohnspiegel.de](http://www.lohnspiegel.de) sont la Confédération allemande des syndicats (DGB) et les deux plus grands syndicats du pays, à savoir IG Metal et ver.di. Au Royaume-Uni, le Congrès des syndicats (TUC) est membre du consortium Paywizard ([www.paywizard.co.uk](http://www.paywizard.co.uk)) de même que la société de conseil, Income Data Service.

Cette expansion et l'utilisation de questionnaires identiques sur tous les sites de la famille « Wage Indicator » offrent à chaque travailleur la possibilité de comparer son salaire à ceux de collègues d'autres pays. Mais ce qui enthousiasme le plus la Fondation « Wage Indicator », c'est la perspective d'essayer hors de l'Europe. Le professeur Richard Freeman, de l'Université Harvard, envisage de créer un service similaire aux Etats-Unis, et des sites partenaires sont en gestation en Afrique du Sud, en Inde, en Corée, au Brésil et au Mexique. En Inde, par exemple, le syndicat IT Professionals Forum, membre d'Union Network International, souhaite adhérer au projet.

A une époque où le travail et les travailleurs ne connaissant plus de frontières, l'idée que n'importe quel individu puisse bientôt avoir instantanément sous les yeux une comparaison internationale des salaires est assurément intrigante.



# Promotion des conventions et recommandations de l'OIT :

## Les coopératives

L'adoption de conventions et de recommandations de l'OIT lors de la Conférence internationale du Travail fait généralement suite à des mois, voire des années, de réflexion et de débats préparatoires. Avec elle commence le travail concret de promotion, visant à garantir que les textes ne restent pas lettre morte.

Lorsqu'elle s'est attelée à la recommandation n° 193 concernant la promotion des coopératives, la Conférence internationale du Travail ne s'était plus penchée sur le rôle des coopératives dans le monde du travail depuis 40 ans. Or c'est un secteur qui, globalement, représente beaucoup plus d'emplois que toutes les multinationales prises ensemble. Aux termes de cette nouvelle recommandation (adoptée en 2002), une coopérative est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». Elle définit le cadre dans lequel les partenaires sociaux sont invités à promouvoir le développement des coopératives.

Les coopératives ont un rôle potentiellement important à jouer dans le développement du travail décent, rôle sur lequel le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a récemment insisté : « Guidées par des valeurs humaines et sociales, elles s'appuient sur leur force collective pour promouvoir le bien-être de leurs membres ainsi que des familles et communautés auxquelles ils appartiennent. Elles sont les avocates d'une mondialisation qui reconnaît et respecte les droits, les aspirations, les besoins et l'identité de chaque être humain. »

Pour collaborer étroitement avec les organisations nationales et internationales du mouvement coopératif, le BIT a son propre Département des coopératives (BIT-COOP), qui a participé active-

ment à la préparation de la recommandation n° 193. Une fois la recommandation adoptée, comment allait-il exploiter les possibilités que celle-ci offrait ? En d'autres termes, comment allait-il concrètement *promouvoir les coopératives* dans le monde entier, hors du siège de l'OIT ?

L'équipe du Département des coopératives s'est donc mise au travail en commençant par faire traduire le texte en plus de 30 langues, de l'arabe au vietnamien. Ces traductions ont servi de documents de base à des réunions et conférences d'information, souvent organisées avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et d'autres organisations coopératives nationales et internationales. Dix rassemblements mondiaux, vingt-cinq réunions régionales et trente-cinq conférences nationales ont ainsi eu lieu. En outre, le BIT s'est chargé d'informer d'autres institutions internationales telles que la FAO, la Banque mondiale et le PNUD. Il a aussi produit un CD-Rom et des calendriers.

Tout cela a été très utile, mais le Département



© BIT/M. Crozet



© BIT/M. Crozet

>> des coopératives pensait qu'il était nécessaire de mettre entre les mains des institutions partenaires et du personnel de l'OIT qui travaille sur le terrain un outil qui montre clairement comment utiliser la recommandation pour obtenir une amélioration concrète sur les plans politique, juridique et institutionnel ainsi que dans la gestion des coopératives.

Cela est chose faite depuis l'année dernière. Le département dispose désormais de l'outil dont il avait besoin : un dossier d'information et de formation de 60 pages a été rendu public au mois de juillet 2004 dans sa version anglaise (intitulée *Promoting Co-operatives : A guide to ILO Recommendation 193*) et les versions française et espagnole sont en préparation.

Selon son auteur, Stirling Smith, ce dossier s'adresse à deux types d'utilisateurs. Les premiers sont les partenaires sociaux qui collaborent avec l'OIT, c'est-à-dire les ministères du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui connaissent peut-être bien l'OIT, mais ne savent peut-être pas grand-chose des coopératives. Et les seconds sont les membres des coopératives qui, eux, ne connaissent pas forcément l'OIT ni son système de conventions et de recommandations.

C'est pourquoi le dossier non seulement retrace l'histoire de la nouvelle recommandation mais aussi contient des explications sur la fondation de l'OIT, la place qu'elle occupe dans la famille des institutions de l'ONU et sa singulière structure tripartite. Il décrit le processus d'élaboration et d'adoption des conventions et recommandations de l'OIT ainsi que la procédure de ratification. A propos de la recommandation n° 193, il rappelle qu'elle trouve son origine dans une décision prise en 1999 par le Conseil d'administration du BIT et qu'elle remplace une recommandation antérieure, qui avait été adoptée en 1966.

De même, le dossier présente le mouvement coopératif contemporain, rappelant qu'il est né dans l'Europe du début du XIX<sup>e</sup> siècle, et explique les principes énoncés dans la Déclaration sur l'identité coopérative, élaborée par l'ACI et à laquelle adhèrent aujourd'hui les coopératives du monde entier. Enfin, il examine le rôle que les coopératives pourraient jouer dans la réalisation des Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire.

On trouve en outre dans ce dossier un exercice à faire en petits groupes, consistant à comparer les normes proposées dans la recommandation n° 193 avec la législation applicable aux coopératives. C'est en effet, selon Pauline Green, présidente de ACI Europe, un domaine dans lequel cette recommandation peut être très utile. « Il est vital que le cadre législatif soit amélioré pour placer les coopératives sur un pied d'égalité avec les autres formes d'entreprise. Le nouvel instrument aidera énormément les organisations coopératives à obtenir une révision de la législation », affirme-t-elle.

Le contenu de ce dossier, qui est le fruit de la coopération entre le BIT, l'ACI et le Co-operative College du Royaume-Uni, a été financé par le ministère du Développement international de ce pays. Sa publication a été annoncée le 6 juillet, lors d'une cérémonie officielle organisée à la Chambre des communes. Depuis, le dossier a été utilisé à différentes occasions, notamment dans le cadre d'un cours de formation sur la politique et la législation concernant les coopératives, qui a eu lieu du 18 au 29 octobre 2004 au Centre international de formation de Turin, auquel étaient représentés onze pays de régions très différentes. Il peut être commandé par e-mail, à l'adresse : [coop@ilo.org](mailto:coop@ilo.org)



# Après le tsunami: L'OIT aide les populations à reconstruire leur vie et à retrouver des moyens de subsistance



**L**e séisme et le tsunami qui ont frappé l'Asie au mois de décembre ont fait des milliers de morts. De plus, en Inde, en Indonésie, aux Maldives, en Malaisie, au Myanmar, aux Seychelles, à Sri Lanka, en Somalie et en Thaïlande, quatre millions de personnes ont perdu leurs moyens de subsistance et risquent de

s'enfoncer dans la pauvreté. L'OIT a mis en place plusieurs programmes pour aider les habitants à reconstruire leur vie.

Dès les premiers jours qui suivirent la catastrophe, l'OIT a commencé à planifier la reconstruction et un redressement rapide tout en parant

&gt;&gt;



© BIT/M. Crozet

>> au plus pressé sur le terrain. Sa stratégie se fonde sur le principe que les activités de reconstruction elles-mêmes doivent être créatrices d'emplois et générer des revenus.

Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants :

- Techniques de reconstruction à forte intensité de main-d'œuvre pour que la population retrouve rapidement des emplois et des revenus pendant la remise en état de l'infrastructure de base.
- Redressement de l'économie locale par les méthodes dites de « développement économique local » : recherche de débouchés économiques, aide aux entreprises, investissements favorables à l'emploi, financement solidaire, création de coopératives, dialogue social et renforcement de l'autonomie de la population locale.
- Création de bureaux de placement et de services de formation pour faciliter la remise sur pied du marché du travail et permettre aux demandeurs d'emploi de savoir où sont les emplois disponibles.
- Conseils et assistance technique pour l'établissement de filets de sécurité sociale et d'autres formes de protection sociale à l'intention de l'ensemble de la population, qu'elle vive de l'économie formelle ou de l'économie informelle.

Ce faisant, l'OIT tente de venir en aide aux plus vulnérables : les nombreux orphelins qui sont à la merci des trafiquants et risquent d'être astreints à des travaux très dangereux. Certains de ces enfants ont vu leur avenir disparaître sous les eaux. Mais ils ne sont pas les seuls. Il y a aussi les femmes qui se sont retrouvées seules à la tête de leur ménage, les travailleurs migrants qui n'ont plus d'endroit où retourner. Partout où je suis allé, l'OIT était déjà en train de reconstruire l'avenir de ces personnes.

A ce jour, le montant total des ressources budgétaires et extrabudgétaires mobilisées et promises pour financer la riposte de l'OIT au séisme et au tsunami, s'élève à 13,3 millions de dollars. L'Organisation a soumis deux projets, l'un pour l'Indonésie et l'autre pour Sri Lanka, qui représentent un montant de 15,4 millions de dollars, dans le cadre de l'appel lancé par les Nations Unies neuf jours après la catastrophe pour financer les opérations de secours d'une quarantaine d'institutions des Nations Unies et d'ONG. Depuis, 18 propositions d'action ont été élaborées et transmises à des donateurs potentiels pour les différents pays touchés, et des projets sont en cours dans le cadre du programme coordonné du PNUD. J'espère que ces photos illustreront non seulement les besoins mais aussi la volonté de reconstruire et de vivre.

### PRÉVENIR L'EXPLOITATION DES ENFANTS APRÈS LE TSUNAMI

En Indonésie et à Sri Lanka, le BIT-IPEC s'attaque aux formes anciennes et nouvelles de travail des enfants, à la faveur du processus de reconstruction et de développement qui se met en place après le tsunami. Il adopte pour ce faire une double stratégie ; d'une part, il conseille les responsables politiques et les aide à intégrer la question du travail des enfants dans le plan d'urgence mis en œuvre à l'échelon national et, d'autre part, il propose différents services sociaux dans le but de prévenir et de réduire le travail des enfants par des interventions ciblées.

En **Indonésie**, le BIT-IPEC a très vite lancé un nouveau programme à Banda Aceh. Avec le centre local de formation professionnelle, il propose des cours de formation pratique de base aux jeunes de 15 à 17 ans qui vivent dans des camps de personnes déplacées. Il est en train de créer un centre d'aide à l'enfance qui mettra différents services à la disposition des enfants des camps et des communautés touchées par le tsunami. Et dans les mois qui viennent, il étendra son action aux jeunes qui sont en danger.

A **Sri Lanka**, le BIT-IPEC interviendra plus particulièrement dans deux zones : le district de Trincomalee, Kinnya, l'est du pays, et le district de Galle, Koggala, dans le sud. En collaborant avec les structures locales, il proposera un programme d'enseignement et de formation ainsi que des services sociaux aux jeunes victimes, dont les familles et les tuteurs bénéficieront de filets de sécurité sociale, mis en place aux échelons local et national.





## Formation et emploi à Aceh

La province indonésienne de Aceh, 4,2 millions d'habitants, comptait environ 250 000 chômeurs avant que le tsunami ne frappe l'île de Sumatra. D'après les estimations, elle en aurait aujourd'hui 600 000 de plus. L'OIT a établi des centres pour l'emploi qui enregistrent les offres et les demandes d'emploi tout en recensant les besoins et les possibilités de formation. Alan Boulton, du bureau de l'OIT à Djakarta, qui s'est rendu à Banda Aceh à la fin du mois de mars, a envoyé le rapport qui suit.

**BANDA ACEH** – L'aéroport de Banda Aceh est moins encombré qu'il y a quelques mois. On y voit très peu de soldats et d'avions militaires étrangers. En se rendant vers la ville, on passe devant l'une des fosses communes où sont enterrées les victimes du tsunami.

« Lorsque je suis venu ici, il y a deux mois, la puanteur qui se dégageait de cet endroit et l'activité incessante des engins de terrassement m'avaient frappé et tout de suite fait comprendre l'ampleur de la catastrophe », se souvient Alan Boulton, Directeur du bureau de l'OIT à Djakarta. « Aujourd'hui, un jardin a été aménagé et une jolie barrière a été construite. Cela me fait plaisir. »

Boulton, qui accompagnait le ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Indonésie, Fahmi Idris, a d'abord assisté à une remise de chèques aux veuves et aux familles du personnel du géant du ciment Lafarge, dont l'entreprise a été gravement endommagée par le tsunami.

Le ministre s'est ensuite rendu à l'Institut provincial de formation professionnelle, à Banda Aceh, et, le 21 mars, a procédé à l'inauguration officielle des services de l'emploi pour la population de Nanggroe Aceh Darussalam (ESPANAD). Les principaux secteurs dans lesquels les emplois ont disparu sont le secteur tertiaire, suivi de l'agriculture, des plantations, de la pêche et du petit commerce.

L'ESPANAD, qui est entré en fonction le 7 février, a déjà plus de 9 000 demandeurs d'emploi inscrits. Il a placé près de 400 personnes dans des emplois temporaires ou à durée déterminée. Il met à profit le processus d'inscription pour recenser les qualifications manquantes et proposer la formation qui convient.

Dans son discours, le ministre a dit que le gouvernement était reconnaissant à l'OIT de sa collaboration dans la province et de la création des services de l'emploi. « La participation active des ha-

bitants à la reconstruction et au redressement de la province, grâce à l'amélioration de leurs qualifications et compétences est très importante », a-t-il ajouté.

« Juste après le tsunami, et lorsque je suis allé pour la première fois à Banda Aceh avec des responsables du ministère, les 13 et 14 janvier, l'OIT n'avait ni activités ni représentation à Aceh », explique Boulton. « Aujourd'hui, nous avons des centres pour l'emploi dans la capitale de la province, Banda Aceh, ainsi qu'à Meulaboh et nous en ouvrirons un autre à Lhokseumawe dans quelques semaines. »

Outre l'inscription des demandeurs d'emploi, le service de placement et le recensement des besoins et des possibilités de formation, ces centres sont en train de constituer une base de données qui contiendra les noms de personnes qualifiées auxquelles pourront faire appel les employeurs et les entreprises pour les travaux de reconstruction, qui dureront des mois, voire plusieurs années ici. Ce faisant, ils pourront combler l'écart entre la demande et l'offre de qualifications en mettant en place une formation adaptée.

Outre l'apprentissage des méthodes de construction et des cours destinés au personnel d'encadrement chargé de débayer les décombres, des ateliers de formation spécialement destinés aux enfants de 15 à 17 ans sont organisés ; ils comprennent des cours de menuiserie, de couture et de broderie et une initiation à l'informatique. En tout, 192 enfants participeront à ces ateliers, à raison de 12 jours chacun.

Pour les personnes qui voudraient se mettre à leur compte ou monter une petite entreprise, une série de cours de brève durée est organisée dans le cadre du programme « Gérez mieux votre entreprise » (GERME). Les 50 personnes qui ont déjà suivi ces cours peuvent maintenant en former d'autres au sein de leurs organisations et institutions respectives. La population cible est, entre autres, celle des hommes et des femmes de moins de 28 ans, des femmes chefs d'entreprise et des syndicalistes.

Enfin, l'OIT a contribué à l'élaboration du plan d'ensemble du gouvernement pour la reconstruction et, en particulier, de la stratégie pour l'emploi. La première ébauche de ce plan vient d'être rendue public par le Vice-président de l'Indonésie. Sa version définitive sera mise au point après consultation des collectivités locales, et c'est le Président qui la présentera.



# Le 26 décembre 2004, l'arrivée du tsunami a arrêté le temps

**Le photographe du BIT, Marcel Crozet, qui s'est rendu dans les zones les plus touchées, nous a transmis le texte et le reportage photographique qui suivent.**

## Sri Lanka

Souvent, les images sont plus parlantes que les mots mais, dans le cas du tsunami, même les photos ne disent pas tout. Dire que le tremblement de terre et le raz-de-marée du 26 décembre 2004 ont tout détruit sur leur passage, ne rend pas compte des ravages dont j'ai

été témoin. Mais ma mission n'était pas seulement de montrer les effets du tsunami. Je suis parti à la recherche de quelque chose de moins tangible – l'espoir et l'esprit humain qui ont survécu à la vague, et la force de lutter pour reconstruire les moyens d'existence qu'elle avait balayés.

Mon voyage m'a emmené en Thaïlande, à Sri Lanka et en Indonésie. L'inondation des zones côtières a détruit les maisons et les immeubles, les routes et les ponts, les canalisations d'eau et les lignes électriques, les cultures, les installations d'irrigation et les pêcheries, les moyens de production



*Hambantota : Les échoppes, les étals, les clients, le marché tout entier, ont disparu. La statue de pêcheur, qui dominait une place de 200 échoppes, se dresse aujourd'hui, solitaire, à côté de deux structures partiellement démolies que les vagues ont laissées derrière elles.*



*JobsNet collabore avec le BIT à la création d'un réseau national de centres d'emploi à Sri Lanka. Ses bureaux sont reliés par l'Internet, non pas au moyen du téléphone mais de relais radio. Ce système n'ayant pas été détruit par le tsunami, la messagerie électronique et l'Internet étaient les seuls moyens de communication qui reliaient les survivants de cette région au reste du monde dans les jours qui suivirent la catastrophe.*



*Des ouvriers débarrassent les débris à Hambantota et ont même reconstruit la tour de communication.*



*Solidarité locale à Ginthota : récupération de matériaux réutilisables pour la reconstruction de l'école.*



et les petits commerces. De plus, des populations très pauvres, tributaires des ressources de la mer et du littoral, ont perdu non seulement leur source de revenus mais aussi leurs maigres possessions.

Pourtant, j'ai aussi vu des signes d'espoir. En Thaïlande, des hôtels étaient en cours de reconstruction et les gens qui vivent du tourisme attendaient de nouvelles arrivées. A Sri Lanka, une pêcherie, qui avait été littéralement emportée par les flots, reprenait vie grâce à l'Internet et à la messagerie électronique, seuls moyens de communication existants. Et en Indonésie, ce n'était pas seule-

ment les travailleurs et les autorités qui s'affairaient : même les éléphants participaient à la remise en état des villes et des villages !

A Genève, les experts du BIT tentaient de dresser un bilan des dégâts. Et surtout, avec les bureaux de Bangkok, de Colombo, de Djakarta, de New Delhi et de Banda Aceh, ils firent renaître l'espoir en annonçant qu'avec une aide adéquate il serait possible de reconstruire et réparer les lieux de travail et le matériel pour que la moitié des personnes sans travail ou sans revenu puissent reprendre leurs activités avant la fin de l'année.

## Thaïlande



Région de Khao Lak, la côte thaïlandaise la plus touchée par le tsunami du 26 décembre. La totalité des hôtels et des commerces qui se trouvaient sur le bord de mer ont été détruits.



Dans le sud de la Thaïlande : les réservations d'hôtel ont chuté de 90 pour cent, privant des millions de personnes de leurs moyens de subsistance.



Les bateaux de pêche ont été endommagés ou détruits. Un pêcheur répare le sien pour retrouver le plus vite possible son gagne-pain.



Khao Lak : un mois après le tsunami, remise en état d'un restaurant du bord de mer, par des propriétaires et des employés qui espèrent une réouverture rapide.



## Indonésie



Survivant de la catastrophe à Lhok Nga. Avant de disparaître sous une vague de 20 mètres de haut, cette petite ville comptait 40 000 habitants.



Des bateaux ont été transportés à plusieurs kilomètres de la côte, à l'intérieur des terres. L'OIT estime que dans les régions les plus touchées de l'Indonésie, 600 000 personnes ont perdu leur unique source de revenu.



Rachmat, un commerçant de Peunayoung, découvre ce qui reste de ses livres de comptes dans les décombres de son magasin.



Le recrutement de personnel pour le déblayage et la reconstruction est un premier pas vers la reconstitution du marché du travail. Le BIT estime que dans les provinces touchées par le tsunami, le taux de chômage a bondi de 6,8 à 30 pour cent.



Pas de récolte en vue à Lam Pisang : Plus de 40 000 ha. de rizières ont été ravagés dans la province de Banda Aceh, au nord de Sumatra.





*Le réseau routier a été très endommagé. La reconstruction de l'infrastructure de base procurera des emplois et des revenus aux chômeurs.*



*A Ule Lheu, la population se réorganise et la vie économique reprend peu à peu.*



*A Banda Aceh, Salatun, 14 ans, travaille pour une entreprise du bâtiment. Au mois de mars, l'OIT a lancé un programme de formation à l'intention des jeunes de 15 à 17 ans réinstallés dans les camps de personnes déplacées. Dans les mois qui viennent, l'IPEC étendra ce programme en portant une attention particulière aux adolescents en danger.*



*La destruction des usines a fait des centaines de morts et laissé les survivants sans moyens de subsistance.*



*Rahmad, 17 ans, était à l'université lorsque celle-ci s'est écroulée. De retour chez lui, il n'a trouvé qu'un amas de débris sous lequel la plupart des membres de sa famille étaient enterrés (Banda Aceh).*

# Un avenir de prospérité taillé sur mesure pour le **Cambodge**



© BITK, Cassidy

**L**a situation de la main-d'œuvre des usines textiles du Cambodge s'est beaucoup améliorée depuis quelques années. Un système de surveillance conçu par l'OIT a aidé les employeurs et les travailleurs à créer de meilleures conditions de sécurité et de travail. L'article qui suit montre comment ce projet a permis aux entreprises d'accroître non seulement leur productivité mais aussi leur crédibilité aux yeux de leurs clients étrangers.

SIHANOUKVILLE – Dans l'unique pièce d'une hutte de fortune construite sur pilotis, Sok Keng aide ses quatre frères et sœurs à se préparer pour la journée. Dehors, une pluie diluvienne qui semble ne jamais vouloir cesser, a déjà inondé le petit espace cuisine aménagé à même le sol, à côté de l'enclos des animaux. La saison des pluies a commencé.

Alors que les villageois fuient leurs huttes pour aller s'abriter sous les arbres, le bruit d'une motocyclette informe Sok Keng que son père est prêt

pour l'accompagner à l'usine. Elle saute joyeusement sur la motocyclette, l'un des biens les plus précieux que possède la famille, et ils descendent le chemin caillouteux, maintenant transformé en un torrent de boue.

De ce minuscule village perché sur une falaise qui domine une carrière de pierre, on aperçoit au loin les bateaux qui déchargent des marchandises et chargent des conteneurs dans le pittoresque port de Sihanoukville. Le trafic intense est le signe que la prospérité arrive dans ce tranquille recoin du monde. La mondialisation transforme chaque jour un peu plus cette petite ville.

Mais, dans le village, les travailleurs n'ont toujours pour unique perspective que le labeur éreintant de la carrière ou le travail rapide et monotone des usines textiles qui pullulent ici depuis quelques années. Personne ne se plaint de son travail, car tous savent que la fiche de paie est leur seule garantie contre la pauvreté.

« Avant, j'étais soldate. Après ma démobilisa-



tion, je me suis retrouvée au chômage. Alors, je viens ici casser des cailloux parce qu'il n'y a pas d'autre emploi pour moi », explique Malika, sans la moindre trace d'émotion sur son visage tanné.

En raison du manque d'instruction et de l'absence de débouchés, même les enfants sont mis à contribution, qu'ils doivent participer aux tâches ménagères ou trouver un gagne-pain.

### Apprendre un métier

Il y a trois ans, la situation était tellement désespérée que Sok Keng avait falsifié ses papiers pour pouvoir travailler dans l'une des usines textiles avoisinantes. Elle espérait ainsi soulager un peu la misère de sa famille et payer une partie des frais de scolarité de ses frères.

Mais à peine avait-elle été embauchée que des inspecteurs du travail, de passage dans l'usine, la repèrent et vérifient ses papiers. Ils ne mirent pas longtemps à découvrir la vérité : Sok Keng venait tout juste d'avoir 14 ans. Or, selon la législation cambodgienne, il faut avoir 15 ans pour pouvoir travailler.

Au lieu de faire payer une amende à l'employeur et de renvoyer la fille chez elle, les inspecteurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'arrangèrent avec l'employeur pour que Sok Keng puisse acquérir une formation de couturière qui lui serait utile pour travailler dans cette branche par la suite. Et l'employeur accepta de verser une allocation à la famille pour compenser le manque à gagner.

« La première fois que je suis allée au centre de formation professionnelle, j'étais terrorisée. Je ne savais ni lire ni écrire. Mais l'enseignante et mes camarades plus âgées se sont occupées de moi : elles m'ont appris à lire, à écrire et à coudre. Maintenant je suis capable de faire des costumes ! », raconte une Sok Keng rayonnante.

### Respect des normes et avantage concurrentiel

Cette stratégie de collaboration avec le gouvernement et les employeurs d'une branche d'activité très importante pour le Cambodge a donné d'excellents résultats.

Ici, l'industrie textile, partie d'un modeste chiffre d'affaires de 120 millions de dollars, est devenue l'une de celles qui rapportent le plus gros volume de recettes d'exportation : plus de 1,6 milliard de dollars par an. Un tel essor est dû à l'accord bilatéral sur le textile, signé en 1999 avec les Etats-Unis, qui a ouvert au Cambodge l'accès au lucratif marché américain, sous réserve d'améliorations tangibles dans l'application de la législation et des normes du travail.

Aujourd'hui, le Cambodge et d'autres pays qui sont tributaires des recettes d'exportation de leur industrie textile vivent une période d'inquiétude. En effet, l'Accord multifibres (AMF), qui allouait des contingents d'exportation dans le secteur de l'habillement, a pris fin le 31 décembre 2004. Des licenciements massifs sont à craindre dans les petits pays, auxquels l'Inde et la Chine pourraient bien ravir les marchés en misant sur les économies d'échelle. Les conséquences de la fin de l'AMF sont en cours d'évaluation ; il faudra attendre quelque temps avant de les connaître avec certitude.

Néanmoins, le Cambodge pense qu'il peut rester compétitif en appliquant des normes du travail strictes. Outre son adhésion à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des réformes d'envergure récemment annoncées par le Premier ministre, Hun Sen, sont actuellement mises en œuvre pour alléger les lourdeurs administratives et lutter contre la corruption.

L'OIT prête son concours par le biais de différents projets de coopération technique financés par le ministère du Travail des Etats-Unis, qui aident les usines cambodgiennes à affronter la concurrence sur un marché mondial, où les consommateurs sont très exigeants en ce qui concerne non seulement la qualité des produits mais aussi la manière dont sont traités les travailleurs qui fabriquent ces produits. Depuis que ces projets ont débuté, plusieurs acheteurs étrangers sont revenus au Cambodge et d'autres ont augmenté leurs commandes.

Soun Ratana, responsable de l'application des normes du travail dans l'une des usines qui collaborent avec l'OIT, estime que le changement a été bénéfique pour les affaires. « Je suis heureux que les acheteurs nous connaissent par le biais de l'OIT. >>>

© BIT/K. Cassidy



>> Maintenant, je reçois beaucoup plus de commandes par e-mail.»

Même la direction est agréablement surprise. « Il faut voir les choses de deux points de vue. D'un côté, nous faisons ce qu'il faut en essayant d'améliorer les conditions de vie de notre personnel et de l'autre, sur le plan purement économique, notre productivité s'est accrue », déclare le directeur d'une usine qui participe au programme de l'OIT.

Le gouvernement a demandé à toutes les entreprises qui exportent des marchandises à partir du Cambodge, de s'inscrire à un projet dans le cadre duquel elles acceptent que les inspecteurs de l'OIT accèdent à leurs locaux, aussi bien à l'improviste que sur rendez-vous. Ces inspecteurs s'entretiennent librement avec les délégués syndicaux et les travailleurs, au sein de l'usine et à l'extérieur, ainsi qu'avec la direction. Les aspects auxquels ils s'intéressent vont du bruit et de la chaleur qui règnent dans les ateliers, au travail des enfants et au non-respect de la liberté syndicale, en passant par le calcul des heures supplémentaires.

Au cours de ces dernières années, la situation de la quasi-totalité des usines s'est améliorée. En aidant les employeurs et les travailleurs à créer de meilleures conditions de sécurité et de travail, le système de surveillance a permis aux entreprises cambodgiennes d'accroître leur productivité ainsi que leur crédibilité aux yeux de leurs clients étrangers.

Les inspecteurs ont récemment fait savoir au gouvernement que le travail des enfants avait pratiquement disparu des usines qui participent à ce projet. Pour une industrie qui emploie plus de 200 000 personnes et représente 80 pour cent des exportations du pays, c'est un résultat admirable.

« Les problèmes que nous détectons ont généra-

lement trait aux conditions de travail et, de temps à autre, au travail des enfants. Au cours de ces deux dernières années, nous ne sommes tombés que sur trois cas de travail des enfants, et ce n'étaient pas des cas considérés comme graves. En général, ce sont des papiers falsifiés pour que des enfants puissent obtenir un emploi », explique Chea Sophal, assistant du programme de l'OIT et inspecteur.

Le Cambodge collabore avec des organisations internationales et des donateurs en vue d'élaborer d'autres stratégies pour faire face à la montée de la concurrence dans l'industrie textile. Son développement est entravé par le faible niveau d'instruction et de formation professionnelle de sa population, surtout dans les campagnes où règne la pauvreté et qui sont dépourvues de l'infrastructure la plus élémentaire.

La solidité de son industrie textile et le développement du tourisme revêtent une importance vitale pour que le Cambodge puisse se doter d'un secteur privé capable de créer suffisamment d'emplois pour combattre son déséquilibre démographique. En effet, comme 60 pour cent de la population a de moins de 20 ans, l'offre de main-d'œuvre risque d'être pléthorique d'ici à une dizaine d'années.

Sok Keng, qui a maintenant 17 ans, a devant elle un avenir prometteur. Aujourd'hui, elle travaille à plein temps dans une nouvelle usine, à la confection de nappes et de serviettes de table destinées à l'Occident. Sa place est très recherchée car elle lui procure un salaire et des avantages supérieurs à ceux d'autres emplois locaux, et cela lui donne de l'espoir.

« Plus tard, lorsque je serai mariée, j'aurai des enfants. Je veux qu'ils s'instruisent, qu'ils ne se contentent pas d'apprendre la couture », dit-elle avec une lueur dans les yeux.



© BIT/K Cassidy



# Tanzanie : Égalité des sexes et travail décent à tous les stades de la vie



© BIT/M. Crozet

**L**e gouvernement de la Tanzanie, en partenariat avec l'OIT, lutte contre la pauvreté par l'éducation et la formation des femmes et des enfants des milieux défavorisés, tout en promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes. L'article qui suit explique comment les projets de l'OIT ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des femmes pauvres et de leur famille dans le pays.

TANGA, Tanzanie – Pendant des années, Salma Harub Abdala a vécu et fait vivre ses six enfants avec moins de 1 dollar par jour. Son mari l'a abandonnée au début des années 1980. Avec un seul revenu, elle ne pouvait ni payer un logement décent ni scolariser ses enfants.

La situation s'est encore aggravée lorsque son

mari, invalide et paralysé, est revenu parce que ses proches refusaient de le prendre en charge. Salma a donc dû s'occuper de lui jusqu'à ce qu'il meure, en 1992.

Les choses ont enfin changé lorsque, grâce au projet de l'OIT intitulé « Promotion de l'égalité entre hommes et femmes et du travail décent à tous les stades de la vie en Tanzanie », elle a pu bénéficier de prêts. « Mes ventes et mes bénéfices ont augmenté, je peux maintenant envoyer mes plus jeunes enfants à l'école. Nous sommes mieux logés et nous nous alimentons correctement », dit-elle aujourd'hui. Et aussi : « Deux de mes filles ont bénéficié directement du projet. »

La fille aînée de Salma a en effet adhéré à un groupe de femmes de Tanga, qui octroie des prêts à ses membres, et sa fille cadette, âgée de 16 ans, a





© BITIM. Crozet

>> suivi une formation. Le projet facilite le passage de l'école au monde du travail en proposant des cours, des formations et autres solutions à des jeunes qui, sans cela, aurait un avenir incertain. Il permet ainsi à un nombre croissant d'entre eux de briser le cycle de la pauvreté.

En effet, Salma et ses enfants ne sont pas seules dans ce cas. Des centaines de Tanzaniennes racontent comment elles ont, elles aussi, réussi à se libérer de la pauvreté grâce aux prêts, au microcrédit, à l'enseignement et aux cours d'initiation à la gestion d'entreprise, dont elles ont bénéficié dans le cadre du projet. Ces femmes qui n'avaient auparavant aucune possibilité d'accéder à un prêt, ont bel et bien appris à emprunter de l'argent, à le faire fructifier et à le rembourser.

Asha Rajabu, membre du groupe de femmes de Dar es-Salaam, se souvient : « Je ne voulais pas faire d'emprunt. J'avais peur de ne pas pouvoir rembourser. Mes amis m'ont encouragée à faire un essai avec une petite somme. » Ce prêt lui a permis de monter une affaire qui marche bien et d'envoyer ses trois enfants à l'école, sans l'aide d'un mari.

Elle ajoute : « Le projet m'a apporté un grand soulagement. Je conseille vivement à toutes les femmes pauvres d'y participer. Au début on a peur parce que l'on n'a jamais emprunté d'argent ni même franchi le seuil d'une banque. Mais lorsqu'on est lancé, tout ce qu'on regrette c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt, car sa vie change du tout au tout. »

L'histoire de Salma et d'Asha illustre les difficultés particulières que rencontrent les femmes dans le monde du travail. Pourtant, le projet de l'OIT l'atteste, les femmes qui travaillent apportent énormément à leur famille et à la société. Et malgré cela, la discrimination sexuelle dans l'accès aux ressources, à l'éducation et aux débouchés continue de s'op-

poser à la volonté qu'ont les femmes de participer activement au développement économique et social.

Les femmes, et en particulier les mères célibataires, sont censées remplir plusieurs rôles à la fois – travailler et se consacrer aux soins de leurs proches – ce qui les empêche d'exercer un emploi à plein temps dans l'économie formelle. Aussi ces femmes et toutes celles qui n'ont pas pu acquérir la formation nécessaire pour trouver un travail décent n'ont-elles souvent d'autre solution que de se tourner vers le secteur informel.

Mais dans le secteur informel, elles n'ont aucune forme de protection sociale, sont mal payées et sont davantage exposées au danger (si elles travaillent dans l'industrie du sexe, par exemple). Et que ce soit dans le secteur formel ou dans le secteur informel, où c'est à elles qu'échoit la majeure partie du travail occasionnel ou à temps partiel, les femmes pauvres occupent au mieux des emplois précaires. Cantonnées dans les emplois peu rémunérés qui n'offrent aucune garantie et constamment victimes de harcèlement sexuel, ces femmes sont impuissantes et en détresse.

Le projet ne vise pas seulement l'élimination de la discrimination sexuelle dans l'emploi et la profession. Par le biais de l'enseignement scolaire et de la formation qu'il dispense aux jeunes filles et aux femmes, il s'attaque à un autre fléau qui constitue l'une des grandes causes de préoccupation de l'OIT : les pires formes de travail des enfants. La Tanzanie est l'un des trois premiers pays qui se sont engagés à mettre en place un programme assorti de délais en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants.

### S'affranchir de la pauvreté par le travail

Dans le rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, qu'il a présenté en 2003 à la Conférence internationale du Travail, le Directeur général affirmait : « Identifier les étapes essentielles de la vie où les gens peuvent basculer dans la pauvreté est le point de départ qui permet de comprendre la dynamique de la vie et du travail des communautés pauvres. [...] Si les filles sont confrontées, plus que les garçons, à des attitudes et à des pratiques culturelles négatives et à la discrimination dès leur naissance, elles grandiront pour devenir des femmes soumises à de plus fortes contraintes, et elles n'auront guère de choix ni de chances. A leur tour, elles seront moins capables d'influencer positivement la vie de leurs enfants, filles et garçons, de sorte que la pauvreté risque de se transmettre d'une génération à l'autre. »

Le projet de l'OIT en Tanzanie prend en compte la féminisation de la pauvreté, ainsi que la transmission de celle-ci d'une génération à l'autre. Le



but est non seulement d'améliorer les conditions de vie des femmes qui en bénéficient directement, mais aussi de faire en sorte que l'existence des femmes et de leurs enfants continuent à changer dans les années à venir. Ce projet représente donc une phase importante de la stratégie globale de la Tanzanie pour la réduction de la pauvreté.

Selon la philosophie du projet, le travail décent et la réduction de la pauvreté ne sont possibles que si les filles et les garçons ont les mêmes chances à l'école et que si la pauvreté ne les oblige pas à exercer des activités dangereuses. Les filles et les femmes doivent pouvoir faire des choix, exprimer leurs opinions, concilier travail et famille et passer sans heurts d'une étape de la vie à une autre.

Le projet apprend aux femmes à faire en sorte que la discrimination ne se perpétue à travers les différentes phases de leur existence et à ne pas perdre en vieillissant ce qu'elles ont acquis à une autre époque de leur vie. Ses principaux axes d'intervention sont l'accès à l'instruction de type scolaire ou autre, la création d'emplois et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

En prenant ainsi en compte l'existence dans sa globalité, l'OIT entend mettre en place un programme inscrit dans la durée, qui contribuera à la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et qui ne prendra pas fin avec le projet. Des progrès non négligeables ont déjà été accomplis dans tous ces domaines.

Une femme du groupe de Tanga : « Au départ, nous avions peur d'emprunter. Nous ne savions pas que les femmes pauvres pouvaient contracter des prêts et les rembourser... C'est grâce à la formation, que nous avons acquis suffisamment de confiance pour emprunter, et sans elle, nous aurions été incapables de rentabiliser cet argent... Nos conditions de vie se sont considérablement améliorées. »

### **Apprendre à se faire entendre**

Les femmes qui travaillent apportent énormément à leur famille et à la société. Une fois ce fait constaté, l'impact du projet sera renforcé. Cela permettra aussi aux femmes de mieux faire valoir leurs droits, ce qui accroîtra l'autonomie des générations suivantes. C'est pourquoi la formation de groupes de femmes est peut-être ce qui a provoqué le changement le plus concret.

Une autre femme du groupe de Tanga raconte : « Au départ, les femmes ne voulaient pas faire partie du groupe. Mais aujourd'hui beaucoup de nos amies veulent se joindre à nous, car elles ont vu à quel point cela était positif. Les femmes sont moti-

vées, et de nouveaux groupes se forment peu à peu. Dans notre région, énormément de femmes demandent à participer au projet. »

Les femmes et les jeunes reçoivent une formation qui leur permettra de se faire entendre dans la société. Salma témoigne : « Aujourd'hui, je sais ce que je dois faire lorsque je préside une réunion. Honnêtement, dans le passé, je ne savais pas comment animer une réunion et amener un groupe de personnes à prendre des décisions concrètes et démocratiques. Avec le projet, j'ai pris confiance et grâce à cela j'ai pu obtenir un siège au comité exécutif régional ... Je suis aussi la présidente de la commission pour le suivi du projet à la mairie de Tanga. »

Pour continuer à aider les femmes et les enfants pauvres à prendre en main leur destin et élargir la portée du projet, il est prévu de poursuivre les activités de soutien, de formation et de renforcement des capacités de telle sorte que les groupes actuels se transforment en véritables coopératives d'épargne et de crédit. Un atelier national de haut niveau devrait aboutir à l'insertion du projet dans des stratégies et programmes d'envergure nationale. Des éléments complémentaires tels que l'évaluation des besoins des jeunes qui participent au projet et le développement des activités de soutien à la famille, notamment par la création de garderies confiées à un personnel qualifié, sont envisagés.

## **L'OIT ET L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES**

L'égalité des hommes et des femmes est au cœur du mandat de l'OIT, qui consiste à promouvoir le travail décent, considéré comme un droit fondamental et comme un atout pour la productivité. L'OIT intègre le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans ses programmes par le biais de stratégies basées sur les droits, qui favorisent l'indépendance économique des femmes et des hommes. Une telle démarche revêt une importance fondamentale pour la protection et la promotion des droits de tous les travailleurs.

Le projet « Promotion de l'égalité des sexes et du travail décent à tous les stades de la vie » s'inscrit dans le Programme de partenariat OIT/Pays-Bas 2004-2006. Ce programme appuie l'action que l'OIT mène en faveur de l'égalité des sexes, par le biais de plusieurs projets visant à prévenir l'exploitation des enfants dans le travail domestique et le travail en servitude, à promouvoir l'emploi des jeunes et améliorer l'employabilité des populations marginalisées, ainsi qu'à renforcer la sécurité sociale et la lutte contre la pauvreté dans l'économie informelle.



## PLANÈTE TRAVAIL

NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL



■ De nos jours, les stars féminines du cinéma touchent peut-être les mêmes cachets que leurs homologues masculins, mais derrière les caméras la situation est tout autre. Une étude annuelle portant sur les 250 films américains les plus rentables aux **Etats-Unis** indique que les femmes occupent seulement 17 pour cent des postes clés derrière les caméras et que ce pourcentage n'a pas bougé depuis 1998. Selon l'étude, ces postes sont ceux de producteur exécutif, de producteur, de réalisateur, de scénariste-dialoguiste, de monteur et de directeur de la photographie. Dans ces six catégories, les femmes sont en général productrices et c'est parmi les directeurs de la photographie qu'elles sont le moins nombreuses. Seulement 6 pour cent de ces 250 films ont été réalisés par des femmes. Dans le classement par genre, elles sont trois fois plus nombreuses à travailler sur des documentaires ou des histoires romantiques que sur des films d'horreur ou de science-fiction. La nouveauté est l'augmentation du nombre de femmes ayant travaillé comme scénaristes ou comme

réalisatrices pour des films sélectionnés aux Academy Awards (11 femmes au total). Seules trois femmes ont été sélectionnées pour l'oscar du meilleur réalisateur en 77 ans d'existence de l'Academy Award, et aucune ne l'a jamais remporté.

– Sources: *The Fund for Women Artists*, 2004 et *www.womensenews.org*, févr. 2004 (Etude: Martha Lauzen, *The Celluloid Ceiling Report*)

Comment les femmes tentent-elles de remédier à cette situation ?

Lors de la conférence internationale de *Women in Film and Television*, tenue en 2004 en **Nouvelle-Zélande**, différents colloques ont été organisés sur des thèmes tels que le spectateur de l'avenir, la vente des idées, la parole des peuples autochtones sur le marché international et la responsabilité sociale dans la narration. Depuis quelques années, nombreux sont ceux, dans le monde du cinéma, qui considèrent la Nouvelle-Zélande comme un lieu de prédilection pour la production cinématographique et comme un vivier de réalisatrices talentueuses telles que Jane Campion, Christine Jeffers, Gaylene Preston et Nikki Caro. En 2003, les organisateurs du Festival du film de Londres ont déclaré que la force du cinéma néo-zélandais résidait dans la détermination de ses réalisateurs à fixer leurs propres normes et dans leur refus de suivre les grandes tendances internationales. Et l'une des réalisatrices néo-zélandaises, Gaylene Preston, a précisé que, contrairement aux films d'autres pays qui sont produits selon des critères définis par des équipes d'experts et d'administra-

teurs, les films néo-zélandais étaient généralement « faits maison ».

– Sources: *wifti.org/summit*, févr. 2004 et *MarketNewZealand.com*, octobre 2003.

■ En **Australie**, sept films réalisés par des femmes sont sélectionnés pour le Festival d'été du court métrage de Canberra 2005. C'est un nombre record qui représente un peu moins de la moitié des réalisateurs retenus. Ce festival rendra hommage au travail de cinéastes indépendants de la région de Canberra. Marisa Martin, codirectrice, a déclaré : « Les organisateurs étaient ravis à l'idée de projeter les travaux de tant de jeunes femmes talentueuses de la région. »

– Source: *www.FT.com*, févr. 2005

■ Au **Royaume-Uni**, les disparités entre les sexes sont énormes dans le monde du cinéma. D'après une étude récente du *Film Council* et de l'école de cinéma Skillset, bien que les femmes représentent un tiers des travailleurs du secteur, seulement 16 pour cent d'entre elles gagnent 50 000 livres sterling ou plus par an, contre 30 pour cent des hommes. Dans le bas de l'échelle, 35 pour cent des femmes gagnent moins de 20 000 livres par an, contre 18 pour cent des hommes. L'étude attribue ces disparités au fait que les femmes sont peu nombreuses dans les métiers techniques du cinéma, tels que ceux de caméraman, d'électricien, d'ingénieur du son ou de machiniste, et exercent plutôt des professions telles que celles de coiffeuse ou de maquilleuse. Pour être recruté, le meilleur moyen est de faire partie d'un réseau : l'étude démontre en effet qu'au Royaume-Uni, l'immen-



se majorité (81 pour cent) des personnes qui travaillent dans le cinéma ont été recrutées par le bouche à oreille. Le *Film Council* vient de lancer, en collaboration avec Skillset, un projet de 50 millions de livres pour améliorer la formation et créer des débouchés dans le secteur.

– Sources: *BBC News Online* et *The Guardian*, févr. 2005

■ Quel rôle peuvent jouer les femmes dans l'industrie du cinéma? Défendre une cause, par exemple. Ainsi, la campagne mondiale pour les microbicides a été à l'origine d'un film, *In Women's Hands* (« Entre les mains des femmes »), sur la lutte des femmes contre le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles. A travers des portraits de femmes qui vivent aux **Etats-Unis**, au **Royaume-Uni** et en **Afrique du Sud**, il démontre que la vulnérabilité des femmes face à ces infections est universelle. L'objectif de ce film est non seulement d'attirer l'attention sur l'intérêt des microbicides, mais aussi de sensibiliser les bailleurs de fonds, les responsables politiques, les militants et le grand public aux problèmes de la recherche-développement dans ce domaine.

– Source : [www.global-campaign.org](http://www.global-campaign.org)

■ Outre l'égalité des sexes et le militantisme, la protection de la diversité culturelle est elle aussi un but. Par exemple, un grand constructeur automobile américain s'est associé à *Women in Film*, organisation à but non lucratif de Californie, pour soutenir des cinéastes latino-américaines. Dans le cadre d'un programme de six jours, des femmes qui ont déjà réussi dans le cinéma viennent en expliquer les aspects commerciaux à des débutantes latino-américaines.

– Source : [www.wif.org](http://www.wif.org), mars 2005

■ Pour la première fois, un coup de main vient d'être donné aux réalisatrices **coréennes**. *Women in Film Korea*, organisation professionnelle à but non lucratif, a publié un annuaire des réalisatrices coréennes de documentaires, de longs métrages, de films d'anima-

tion et de courts métrages. On y trouve le message suivant du président de la *Korean Film Commission*, Yoo Gil-chon: « C'est la première fois que les cinéastes coréennes sont présentées au reste du monde. J'espère que la communauté internationale découvrira ainsi une nouvelle facette du cinéma coréen et que cela l'incitera à s'intéresser à nous et à nous encourager. »

– Source : [www.asianfilms.org/korea](http://www.asianfilms.org/korea)

■ En **Inde** aussi, les femmes commencent à être reconnues. Le Festival *Made by Women*, qui a eu lieu l'année dernière, était le premier festival international du cinéma féminin jamais organisé dans le pays. Ce festival s'est déplacé pendant deux mois dans les sept plus grandes villes du pays, montrant des films primés de réalisatrices originaires de l'Iran, de l'Australie, de l'Inde, de la République tchèque et de l'Argentine. Le but était de faire connaître à un nouveau public le travail intelligent et stimulant de femmes de toutes races, de toutes classes sociales et de tous âges aux talents les plus divers – en rendant hommage à la clairvoyance, à l'esprit et au dynamisme du cinéma féminin. C'est là une initiative salutaire dans une industrie cinématographique plutôt connue pour ses productions « hollywoodiennes ». Toutefois, une étude sur l'évolution de la condition féminine au Bengale occidental entre 1970 et 2000, publiée en février 2005 par la Commission de la condition féminine du Bengale occidental, pousse la

réflexion plus loin en rappelant que l'actualité sociale des femmes est faite de décès pour dot impayée et de violence conjugale. Cette étude dénonce en outre l'exploitation de la femme dans l'industrie du cinéma. Elle constate cependant qu'une nouvelle vague de films brisent le moule dans lequel étaient enfermées les femmes, en donnant une image positive de celles qui exercent une activité professionnelle, montrées comme des femmes compétentes et libérées et non plus comme les êtres passifs et stéréotypés des anciens films.

– Sources: [www.Chennaionline.com](http://www.Chennaionline.com) mars 2004, [www.madebywomen.org](http://www.madebywomen.org), et *The Times of India*, févr. 2005



© BIT/M. Crozet

Journée internationale de la femme au BIT, à Genève. Deux réalisatrices mondialement connues – la Française Claire Denis et l'Indienne Pamela Rooks – ont parlé de l'égalité des sexes et du rôle des femmes dans l'industrie du cinéma.

>> ■ Au **Canada**, une vingtaine de partenaires publics et privés ont publié en 2004 une étude sur les caractéristiques nationales et l'évolution de l'emploi des femmes et des minorités dans le secteur du cinéma et de la télévision. Cette étude examine également l'impact du changement technologique, de la mondialisation et de la diversité culturelle croissante du public. Elle recense les branches qui manquent encore de personnel qualifié et celles qui sont susceptibles de se développer. L'Office national du film du Canada a décidé de soutenir ce travail en animant une table ronde nationale sur la question diversité. Source : *Women in Film and Television-Toronto*, juin 2004

■ En 2004, l'**Afrique du Sud** célébrait dix ans de démocratie. A cette occasion, le Festival annuel du film des femmes africaines a tenu sa première cérémonie des « Awards ». Ce festival est organisé par *Women of the Sun*, organisation africaine à but non lucratif qui a créé un réseau d'entraide et d'échange d'information pour les réalisatrices africaines. La cérémonie des « Awards », coparrainée par la *South African Broadcasting Corporation*, comportait les catégories suivantes : prix de l'œuvre de toute une vie, meilleur film, meilleure réalisatrice et meilleur espoir. Une porte-parole de *Women of the Sun* a déclaré que cette cérémonie avait ouvert une ère nouvelle pour le cinéma. « Le travail et le

talent des femmes cinéastes vont enfin être révélés dans une industrie qui a toujours été considérée comme la chasse gardée des hommes », a-t-elle déclaré. *Women of the Sun* apporte son soutien à des cinéastes jeunes et chevronnées d'**Afrique du Sud**, du **Kenya**, du **Nigéria**, de la **Namibie** et du **Zimbabwe**. Bien que le festival ait été axé sur le cinéma africain, des films d'autres régions en développement d'Asie et d'Amérique latine y ont été projetés.

– Sources: [www.southafrica.info/women](http://www.southafrica.info/women), nov. 2004 et [www.womenofthesun.org.za](http://www.womenofthesun.org.za)



■ Les femmes cinéastes mettent-elles plus souvent leur métier au service de la défense de causes sociales que leurs homologues masculins ? Et le font-elles aujourd'hui davantage ou moins qu'il y a 20 ou 30 ans ? Questions intéressantes auxquelles il n'est facile de répondre, faute de statistiques fiables et de consensus. En tout état de cause, les femmes ne peuvent pas reprocher aux hommes de sacrifier à l'impératif commercial sans jamais s'intéresser à des questions sociales et politiques délicates. A preuve, des films engagés qui ont été très appréciés, comme *Marie pleine de grâce*, *Parfois en avril* et *The day my god died*, ont

tous été réalisés par des hommes. En revanche, seules les femmes sont capables de mettre en scène les sujets et les événements qui les touchent dans une optique féminine. C'est ce qui caractérise depuis toujours le cinéma féminin, mais les films de ce type sont minoritaires par rapport à ceux du courant dominant.

De plus, les femmes réalisent beaucoup plus de documentaires que de longs métrages. D'après le plus grand (et le plus ancien) distributeur de films féministes, *Women Make Movies*, elles sont très présentes dans les productions éducatives et militantes, mais moins sur le marché classique du divertissement. Cela s'explique par des facteurs tels que la viabilité commerciale des projets, l'accès au financement, la maîtrise de la technique et à l'évolution des problèmes sociaux. Il est cependant évident que le cinéma féminin est désormais plus rassembleur et qu'il parvient peu à peu à s'imposer sur la scène mondiale grâce au dynamisme de réseaux féminins qui n'exis-

taient pas auparavant. On compte aujourd'hui au moins un grand festival du film féminin sur chaque continent, et beaucoup de films qui y sont présentés ont un contenu social. Les films éducatifs et féministes pourront-ils jamais rivaliser avec les films grand public ? Le cinéma féminin s'insérera-t-il un jour comme un cinéma à part entière dans le courant dominant ? Il y a dans le monde beaucoup de femmes qui, devant et derrière la caméra, cherchent activement la réponse à ces questions.

– Source: *Center for Social Media* 2002



La première suisse du film *Dance Like a Man*, réalisé par Pamela Rooks, a eu lieu le 8 mars 2005 à Genève. Ce fut l'événement du deuxième festival international de films organisé par l'OIT sur le thème « Les femmes et le travail », à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Ce festival, ouvert au public, a duré une semaine ([www.ilo.org/communication](http://www.ilo.org/communication)).



# Visite de LL.MM. le Roi Juan Carlos I et de la Reine Sophie d'Espagne au siège de l'OIT



GENÈVE – LL.MM. le Roi Juan Carlos I et la Reine Sofia se sont rendus au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la coopération de l'Espagne avec le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC).

S.M. le Roi d'Espagne, Juan Carlos I, a qualifié de « monstrueuse » la pratique du travail des enfants et lancé un appel pour qu'elle fasse l'objet d'une lutte sans merci dans le cadre des efforts visant à donner une « dimension humaine » à la mondialisation.

« Plus de 240 millions de filles et de garçons sont, chaque jour, obligés de travailler au lieu d'aller à l'école. C'est un chiffre effrayant », a-t-il déclaré lors d'une allocution prononcée à l'occasion d'une séance spéciale à laquelle ont assisté des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Le Roi et la Reine, accompagnés du ministre des Affaires étrangères de l'Espagne, Miguel Ángel Moratinos, ont été accueillis par le Directeur général du BIT, Juan Somavia, avec qui ils se sont entretenus en privé. Philippe Séguin, Président du Conseil d'administration du BIT, a présidé cette séance spéciale.

Juan Carlos I a rappelé que l'Espagne était l'un des membres fondateurs de l'OIT, l'Organisation la plus ancienne du système des Nations Unies, et qu'en 1995 elle a signé un accord de coopération pour appuyer les efforts de l'IPEC dans sa lutte contre le travail des enfants, notamment en Amérique latine.

« C'est par des programmes comme celui qui nous réunit aujourd'hui que la mondialisation de l'économie pourra se transformer en une force positive dans la sphère sociale au profit de tous les habitants de la planète », a affirmé le Roi d'Espagne. « Nous ne voulons pas que la mondialisation se limite à des aspects économiques et financiers. Nous espérons qu'elle aura aussi une dimension humaine », a-t-il ajouté en soulignant que la justice sociale « ne peut souffrir ni le travail des enfants, ni le travail forcé, ni l'absence de mesures de sécurité et de réglementation sanitaire sur les lieux de travail. Et, bien évidemment, elle est incompatible avec les discriminations dont sont victimes certains travailleurs, en raison de leur sexe, de leur race, de leurs convictions religieuses ou de leur nationalité ».

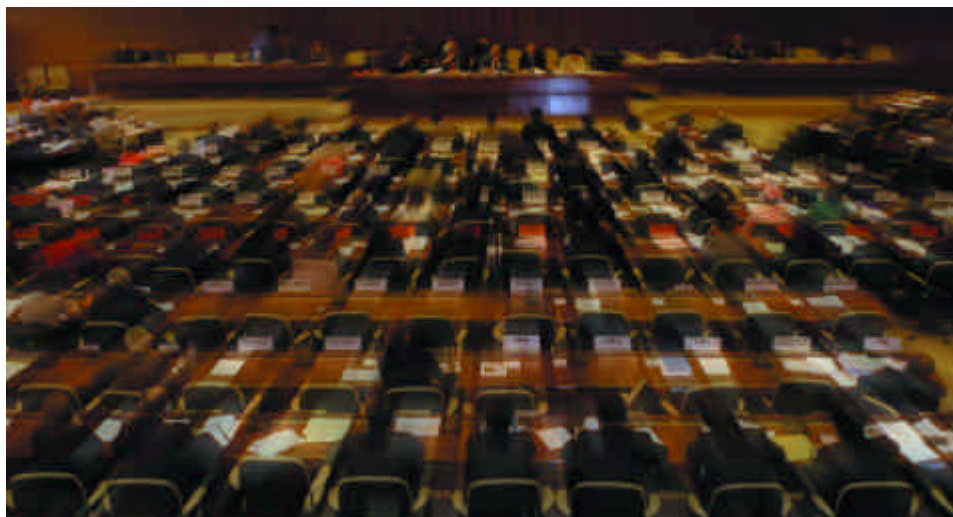
## A l'ordre du jour de la 292<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT :

### la mondialisation, les droits des travailleurs, le programme et budget 2006-07

Les questions à l'ordre du jour du Conseil d'administration du BIT\* allaient de la mise en place de nouveaux partenariats œuvrant pour une mondialisation juste au respect des droits fondamentaux des travailleurs.

GENÈVE – Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a examiné des propositions sur la suite que l'OIT devrait donner au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, publié en février 2004. Dans ses conclusions, Philippe Séguin, Président du





© BIT/M. Crozet

>> Conseil d'administration, a déclaré que le groupe de travail avait abouti à une ferme consensus sur le fait que la contribution spécifique de l'OIT à une mondialisation juste consistait à promouvoir le travail décent en tant qu'objectif mondial.

Le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, Vldamir Špidla, qui était l'invité spécial du groupe de travail, a souligné que l'OIT avait un rôle essentiel à jouer dans le dialogue politique mondial, dont l'objet et de créer des partenariats aux fins d'une plus grande cohérence des politiques dans le système multilatéral. Il a également fait observer la convergence croissante entre les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Union européenne et celles dont débat l'OIT, et a ajouté que la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial et les préoccupations et mesures relatives à la dimension sociale de la mondialisation faisaient désormais partie intégrante de la stratégie de l'UE, tant à l'intérieur des frontières de

l'Union élargie que dans ses relations avec le reste du monde.

Dans ses commentaires au groupe de travail, le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a déclaré que la contribution de l'OIT à une mondialisation équitable et sans exclusive passait par l'Agenda du travail décent, lequel ne pourra être mis en œuvre que si l'Organisation coopère avec d'autres organisations multilatérales. A ce propos, il a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté cette année une résolution sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

« Nous sommes plus efficaces quand nous travaillons en partenariat avec ceux qui partagent nos vues », a déclaré M. Somavia, « mais comme, sur quantité d'aspects fondamentaux, les avis divergent, la recherche de solutions cohérentes passe nécessairement par le dialogue. Pour ce faire, la structure tripartite de l'OIT est un atout ».

Le groupe de travail est convenu que, pour élaborer des politiques plus cohérentes, l'OIT devait renforcer ses partenariats avec les autres institutions multilatérales, parmi lesquelles la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en fonction de leurs mandats respectifs. En outre, il a demandé qu'un document sur les liens entre croissance, investissement et travail décent soit présenté au Conseil d'administration en novembre.

#### Droits au travail

Concernant la question du travail forcé au Myanmar, le Conseil d'administration a examiné

**L**e Conseil d'administration a aussi recommandé l'adoption, pour les années 2006-07, d'un programme et budget estimé à 568,6 millions de dollars, au taux de 1,34 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, appliqué pour le budget de 2004-05. En dollars constants, cela représente une augmentation modérée de 1,1 pour cent pour faire face aux besoins d'investissement institutionnel et aux dépenses extraordinaires.

Le taux de change et le montant définitif du budget seront décidés en juin 2005 par la Conférence internationale du Travail.

Dans ce nouveau programme et budget, l'accent est mis sur le travail décent en tant qu'objectif mondial et sur les

activités correspondantes au niveau local, national, régional et international, y compris les programmes de promotion du travail décent par pays.

Le programme consolide les quatre objectifs stratégiques de l'OIT: promouvoir les normes ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail, offrir aux femmes et aux hommes la possibilité d'accéder à un emploi et à un revenu décent, élargir et améliorer la protection sociale pour tous, et renforcer le tripartisme et le dialogue social. Il propose en outre des initiatives concernant le travail décent pour les jeunes, la responsabilité sociale des entreprises, les zones franches d'exportation et l'économie informelle.



les rapports du chargé de liaison de l'OIT à Yangon et de la mission de très haut niveau, nommée par le Directeur général du BIT, qui s'est rendue au Myanmar du 21 au 23 février. Cette mission était composée de Sir Ninian Stephen, ancien gouverneur d'Australie, de Ruth Dreifuss, ancienne Présidente de la Confédération helvétique et de Eui-yong Chung, ancien Président du Conseil d'administration du BIT et membre de l'Assemblée nationale de la République de Corée.

Dans les conclusions qu'il a adoptées par consensus à la fin du débat, le Conseil d'administration indique que de nombreux délégués sont enclins à condamner l'attitude des plus hautes autorités du Myanmar qui n'ont pas saisi l'occasion unique offerte par la mission de très haut niveau pour rétablir un dialogue crédible sur les questions litigieuses, et se sont déclarés gravement préoccupés par ce que cela révèle de la situation en général. Il ajoute que, même si plusieurs de ses membres considèrent que certains faits nouveaux, notamment les sanctions infligées à des responsables reconnus coupables d'avoir eu recours au travail forcé, semblent aller dans la bonne direction, le bilan global est loin de correspondre à ses attentes.

Bien que le gouvernement du Myanmar ait déclaré avoir la volonté politique de résoudre le problème du travail forcé, le Conseil d'administration exprime de sérieux doutes sur la crédibilité de cette déclaration en raison de l'attitude des autorités à l'égard de la mission de très haut niveau et de récentes déclarations de responsables gouvernementaux, qui ont été publiées dans la presse.

Le Conseil d'administration considère que dans ces conditions et à ce stade, l'attitude d'expectative qui prévaut depuis 2001 ne peut plus continuer. Il a décidé à l'unanimité de transmettre ses conclusions aux représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ainsi qu'aux autres organisations internationales, afin qu'ils prennent les mesures préconisées dans la résolution de 2000. Cette résolution adoptée en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT recommande aux mandants de l'OIT et aux autres institutions d'examiner les relations qu'ils entretiennent avec le Myanmar et de prendre des mesures appropriées.

Néanmoins, le Conseil d'administration souligne que la porte reste ouverte et que tout fait nouveau allant dans le sens de l'amélioration requise devrait être objectivement pris en compte dans la révision des relations avec le Myanmar. Un document reflétant d'éventuels faits nouveaux sera présenté à la Commission de l'application des normes, au mois de juin, lors de la Conférence internationale du Travail.

A propos du Népal, le Conseil d'administration a fait savoir que, dans ce pays, les activités syndicales font l'objet de restrictions graves, toute réunion syndicale devant faire l'objet d'une autorisation préalable des pouvoirs publics, ce qui est contraire aux principes fondamentaux de l'OIT.

En février, le Directeur général du BIT a écrit au roi Gyendra pour lui faire part de la profonde préoccupation que lui inspire le non-respect des droits civils et syndicaux, et en particulier la mise en détentation de plusieurs syndicalistes, dans son pays.

\* Le Conseil d'administration est l'organe exécutif du Bureau international du Travail (le Bureau est le secrétariat de l'Organisation). Il se réunit trois fois par an, en mars, en juin et en novembre. Il prend des décisions concernant la politique du BIT, fixe l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, adopte le programme et le budget de l'Organisation avant sa soumission à la Conférence, et élit le Directeur général.

Le Conseil est composé de 56 membres titulaires (28 membres gouvernementaux, 14 membres employeurs et 14 membres travailleurs), et de 66 membres adjoints (28 membres gouvernementaux, 19 membres employeurs et 19 membres travailleurs). Dix des sièges gouvernementaux titulaires sont réservés en permanence aux Etats Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Allemagne, Brésil, Chine, France, Inde, Italie, Japon, Fédération de Russie, Royaume-Uni et Etats-Unis). Les autres membres gouvernementaux ainsi que les membres employeurs et travailleurs sont élus par la Conférence tous les trois ans.

## Le dernier rapport du Comité de la liberté syndicale du BIT cite le Népal, le Guatemala, le Venezuela et le Zimbabwe

GENÈVE – Le Népal, le Guatemala, le Venezuela et le Zimbabwe font partie des pays dont des cas sont cités pour infraction au principe de la liberté syndicale et violation des droits syndicaux, dans le rapport du Comité de la liberté

syndicale que le Conseil d'administration du BIT a adopté lors de sa 292<sup>e</sup> session. Dans son rapport trisannuel au Conseil d'administration, le comité examine 30 cas sur les 134 dont il est actuellement saisi.



## >> Népal

Le comité attire spécialement l'attention sur le cas du Népal concernant l'arrestation et le placement en détention de syndicalistes, le non-respect du droit de grève des travailleurs de divers services et la restriction du droit des travailleurs de manifester pacifiquement et de déployer des banderoles.

Il prie le gouvernement de prendre rapidement les mesures nécessaires pour modifier la loi sur les services essentiels en limitant le pouvoir d'interdire les grèves, prévu par cette loi, aux seuls services essentiels au sens strict du terme. S'agissant de l'interdiction de tout attroupement de plus de cinq personnes, le comité note que le gouvernement a déclaré avoir abrogé la décision en question, mais rappelle que les travailleurs doivent avoir le droit de se réunir et de manifester pacifiquement pour défendre leurs intérêts professionnels.

A propos d'allégations faisant état d'une intervention violente lors d'une manifestation ainsi que de l'arrestation et de la mise en détention de syndicalistes, le comité prie le gouvernement de faire en sorte que les autorités n'aient recours à la force que dans des situations où l'ordre public est sérieusement menacé et rappelle qu'une telle intervention doit être proportionnée au danger qu'elle est censée maîtriser.

Le comité attire également l'attention du Conseil d'administration sur des cas concernant le Guatemala, le Venezuela et le Zimbabwe.

## Guatemala

En ce qui concerne le Guatemala, le comité a examiné de graves allégations de violence antisyndicale et de licenciement de dirigeants syndicaux, suivi par le refus des employeurs de se plier aux décisions de justice ordonnant la réintégration des travailleurs licenciés et de retards indus dans la procédure. Il met l'accent sur la gravité des allégations relatives aux agressions, menaces de mort et actes d'intimidation à l'encontre de syndicalistes ainsi qu'à la destruction du siège d'un syndicat.

Le comité demande instamment au gouvernement de soumettre d'urgence ces cas à l'entité spéciale du ministère public chargée des délits commis contre des syndicalistes et de faire procéder immédiatement à des enquêtes.

En ce qui concerne le licenciement de syndicalistes, le comité constate d'une manière générale, que les décisions de justice ordonnant la réintégration de syndicalistes licenciés sont fréquemment ignorées et que les procédures durent souvent des années. Il demande au gouvernement de réviser les règles régissant la protection des droits syndicaux, qui sont prévues par la loi.

## Venezuela

Dans le cas du Venezuela, le comité était saisi d'allégations d'ingérence des pouvoirs publics dans des élections syndicales. Il rappelle qu'il a déjà formulé des objections contre les prérogatives attribuées par la Constitution et par la loi au Conseil national électoral, en vertu desquelles celui-ci peut organiser, superviser et annuler des élections syndicales.

Il prie le gouvernement de veiller à ce que dorénavant les pouvoirs publics ne s'ingèrent pas dans les élections syndicales, rappelant que l'organisation des élections relève exclusivement des organisations concernées et que seule une autorité judiciaire indépendante doit avoir le pouvoir de les annuler.

## Zimbabwe

Le comité a également examiné deux cas concernant le Zimbabwe, qui sont tous deux liés à des allégations de licenciement de dirigeants syndicaux. Il prie le gouvernement de faire procéder à des enquêtes indépendantes sur ces allégations et, s'il s'avère que ces personnes ont été licenciées pour des raisons antisyndicales, de veiller à ce qu'elles soient rapidement réintégrées dans leur poste ou à un poste équivalent sans perte de salaire et d'avantages sociaux.

Dans un autre cas concernant des allégations d'arrestation arbitraire avec placement en détention ainsi que d'intimidation antisyndicale et de harcèlement, le comité prie instamment le gouvernement de cesser de recourir à de telles pratiques. Déplorant le climat d'intimidation et de crainte, qui empêche le déroulement normal des activités syndicales, le comité se déclare extrêmement préoccupé par la situation particulièrement alarmante dans laquelle se trouve le mouvement syndical au Zimbabwe, attestée par le nombre de cas similaires qui ont récemment été portés à son attention.



### LA MONDIALISATION À L'ONU

Une résolution des Nations Unies place la mondialisation équitable au cœur des grandes priorités mondiales de 2005

La recherche d'une mondialisation équitable fait désormais partie des objectifs majeurs de la communauté internationale. Au mois de décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui insuffle un nouvel élan à l'action qui est menée dans le monde pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/59/57), proposée par la République-Unie de Tanzanie et la République de Finlande, avec le soutien de 74 autres États membres coparrainants, vient d'inscrire la recherche d'une mondialisation équitable et profitable à tous au cœur des programmes internationaux de développement économique et social. Elle confère une nouvelle portée aux efforts déployés par l'OIT pour parvenir à l'objectif défini par la Déclaration du Millénaire, consistant à faire de la mondialisation une force positive au service de l'humanité tout entière.

Cette résolution prévoit que les difficultés et les promesses de la mondialisation seront examinées lors de l'évaluation globale de la Déclaration du Millénaire, qui aura lieu en 2005. Ces difficultés et ces promesses seront également prises en considération dans le bilan décennal du suivi du Sommet mondial pour le développement social, auquel procédera cette année la Commission du développement social des Nations Unies.

Il s'agit là de véritables avancées puisque les effets de la mondialisation n'avaient pas encore été clairement perçus lors des phases préparatoires du Sommet du Millénaire.

En février 2004, un rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, instituée par l'OIT, présentait des arguments solidement étayés en faveur d'une mondialisation juste, qui profite à tous. Ce rapport, intitulé *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, propose des orientations et des solutions essentielles pour qu'en chaque lieu de la planète, chacun puisse bénéficier davantage de la mondialisation.

La résolution invite le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, à tenir compte du rapport de la Commission mondiale dans l'évaluation générale de l'application des décisions du Sommet du Millénaire, qu'il doit préparer en vue de l'examen approfondi qui aura lieu lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. Elle demande aux institutions des Nations Unies et aux autres organisations multilatérales concernées de fournir au Secrétaire général des informations sur les activités entreprises en vue de promouvoir une mondialisation équitable et qui profite à tous. Cette résolution définit ainsi les premières étapes d'un processus visant à rassembler toutes les instances internationales compétentes en vue d'instituer un cadre multilatéral plus cohérent, mieux coordonné et moins fragmenté, apte à gérer le processus de la mondialisation.

## L'identité des marins devient plus transparente

Entrée en vigueur d'une nouvelle convention sur les pièces d'identité des gens de mer

La convention internationale qui crée le premier système d'identification biométrique pour la délivrance de pièces d'identité sécurisées au 1,2 million de marins qui naviguent sur les mers du monde, est entrée en vigueur le 9 février 2005.

GENÈVE – La convention sur les pièces d'identité des gens de mer, 2003 (n° 185), adoptée en juin 2003 par les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs à la Conférence internationale du Travail, a été ratifiée par la France, la Jordanie et le Nigéria. Elle devait être ratifiée par au moins deux pays pour pouvoir entrer en vigueur.





« Cette convention met en place un système de sécurité complet faisant appel pour la première fois à l'utilisation, dans le monde entier et à titre obligatoire, de techniques biométriques permettant d'authentifier de manière certaine l'identité du marin détenteur du document », explique Cleopatra Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du BIT.

Les négociations qui ont abouti à l'adoption de la convention n° 185 avaient été motivées par la nécessité d'améliorer la sécurité au plan mondial, tout en garantissant la protection des droits des travailleurs de la flotte marchande, qui transporte près de 90 pour cent des marchandises échangées dans le monde.

En mars 2004, le Conseil d'administration du BIT a approuvé une norme de conversion de deux empreintes digitales en un « gabarit biométrique », numérisé dans un code-barres bidimensionnel qui serait normalisé à l'échelle internationale et imprimé sur la pièce d'identité des marins (PIM). L'une des exigences majeures auxquelles devait répondre le système d'identification biométrique servant à l'établissement des PIM était son « interopérabilité au plan mondial ». En d'autres termes, les informations relatives aux empreintes mémorisées sur la PIM dans un pays devaient pouvoir être lues cor-

rectement sur les appareils utilisés dans les autres pays.

Le BIT a annoncé en décembre 2004 qu'après six semaines d'essais auxquels ont participé 126 marins volontaires originaires de 30 pays, deux produits faisant appel à des technologies biométriques répondaient déjà à cette exigence d'interopérabilité et pouvaient donc être utilisés pour établir les nouvelles PIM.

Tous les pays qui ratifieront la convention n° 185 devront délivrer de nouvelles pièces d'identité répondant aux spécifications prescrites par la norme BIT SID-0002.

D'après les informations communiquées au BIT, plus de 50 pays ont soumis la convention à leurs parlements pour ratification. Beaucoup d'entre eux, notamment l'Inde, les Philippines et l'Indonésie, dont la population compte un très grand nombre de marins, prennent en même temps les dispositions nécessaires pour appliquer les dispositions de la convention.

La convention n° 185 remplace la convention n° 108 sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958, ratifiée par 61 Etats membres de l'OIT, qui représentent plus de 60 pour cent de la flotte marchande mondiale.

## Construction automobile

### Les équipementiers prennent la place du conducteur

Les équipementiers jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie automobile. Selon un rapport du BIT\*, leur part de la valeur ajoutée d'une automobile (jusqu'à deux tiers actuellement) devrait prochainement atteindre 75 pour cent pour certains d'entre eux.

Les pays en développement représentaient déjà 12 pour cent de la production mondiale de composants en 1999 et ce pourcentage devrait augmenter avec la montée de marchés émergents, surtout en Europe centrale et orientale, en Chine et en Inde. Le rapport indique en outre que la part des produits de l'industrie automobile dans les exportations de

marchandises dépasse 20 pour cent au Canada, à Chypre, au Japon, au Mexique et en République slovaque. Elle représente plus de 10 pour cent au Bélarus, en République de Corée, en Hongrie, en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie, en République tchèque et dans l'UE (15), et près de 10 pour cent en Afrique du Sud, en Turquie et aux Etats-Unis.

D'après les chiffres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), beaucoup d'exportations de l'industrie automobile dans son ensemble proviennent de zones franches d'exportation de la Chine, de la République tchèque, de la Hongrie, de la Malaisie, du Mexique, du Maroc et des Philippines. La part des *maquiladoras* du Mexique dans les exportations de composants a augmenté rapidement au cours de ces dix dernières années.

La possibilité qu'ont les entreprises des pays développés de réduire leurs coûts de main-d'œuvre en

\* Les tendances de l'industrie automobile ayant une incidence sur les équipementiers, Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport (Genève, BIT, 2005).



externalisant certaines activités et les impératifs de compression des coûts, de diversification constante de la production et des méthodes du « juste à temps », se répercuteront sur les conditions de travail du personnel des équipementiers et exigera de celui-ci une flexibilité encore plus grande.

Le rapport indique que les constructeurs automobiles et les équipementiers ont été les premiers à négocier et à signer des accords-cadres internationaux avec la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie et des syndicats locaux. Ces accords-cadres promeuvent le dialogue social et reconnaissent les normes fondamentales du travail énoncées dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, y compris les conventions n° 87 et n° 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective, les conventions n° 100 et n° 111 sur l'égalité de chances et de traitement, les conventions n° 29 et n° 105 sur le travail forcé, et la convention n° 138 sur le travail des enfants. Les entreprises concernées exigent de leurs fournisseurs qu'ils adhèrent aux mêmes normes pour pouvoir continuer à travailler avec eux.

#### Conclusions de la réunion :

- Tous les pays doivent en priorité sauvegarder les emplois existants et faire en sorte que tout nouvel investissement crée des emplois de qualité qui contribueront à l'amélioration de la situation socio-économique.
- Lorsque l'externalisation ou la restructuration est inévitable, les employeurs devraient, en consultation avec les syndicats et les représentants de travailleurs, envisager le plus tôt possible des solutions permettant d'éviter ou de réduire les effets négatifs de la restructuration et/ou les licenciements. En pareils cas, l'échange d'information, la consultation et la négociation d'accords entre employeurs et représentants des travailleurs doivent faire partie intégrante du processus.
- En cas de restructuration, le gouvernement doit, en consultation avec les représentants des travailleurs et les employeurs, garantir la protection sociale des travailleurs et prendre des mesures de réinsertion, par exemple par le biais d'une aide à la reconversion ou de la formation tout au long de la vie, pour permettre aux travailleurs concernés d'être affectés à un nouveau poste au sein de la même entreprise ou de trouver un emploi ailleurs.



© BIT/M. Crozet

- Le travail décent doit être un objectif mondial. C'est un large concept qui découle du mandat de l'OIT visant à renforcer la justice sociale. Il se compose de six éléments : l'accès à l'emploi, la liberté de choisir son emploi, le travail productif, l'équité dans le travail, la sécurité au travail et la dignité des travailleurs. Il est essentiel de réduire tout déficit de travail décent qui existerait dans l'industrie automobile et toutes ses branches.
- Les participants à la réunion ont pris note avec intérêt des travaux du Conseil d'administration du BIT sur les zones franches d'exportation et sur la responsabilité sociale des entreprises. Les grandes entreprises pourraient aider les PME à s'adapter aux restructurations économiques de leurs chaînes logistiques.
- La recherche, la collecte de données et la surveillance des indicateurs économiques sont autant de moyens qui permettent de détecter précocement les changements qui risquent de se produire et d'en atténuer les conséquences négatives sur le plan social. Le BIT devrait continuer à actualiser sa base de données sur les entreprises et les métiers de la métallurgie.

Depuis cette réunion, la Commission de l'UE a lancé une vaste initiative, « CARS 21 », destinée à renforcer la compétitivité de l'industrie automobile européenne<sup>1</sup>. Et dans le même ordre d'idée, les Etats-Unis ont soumis à l'OMC une proposition visant à inclure les barrières non tarifaires dans les négociations prévues dans le Programme de Doha, au même titre que les barrières douanières<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Competitive Automotive Regulatory System for the 21st Century – CARS 21 : système réglementaire concurrentiel du secteur automobile pour le XXI<sup>e</sup> siècle.*

<sup>2</sup> *OMC : Proposition des Etats-Unis concernant la négociation des barrières non tarifaires dans le secteur de l'automobile, TN/MA/W/18/Add6, Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, 28 janvier 2005.*

# Le secteur de la **chaussure de sport** respecte mieux les codes de conduite que ceux de la distribution et de l'habillement

Selon une récente étude du BIT, le secteur de la chaussure de sport, qui se voit souvent reprocher d'enfreindre les normes fondamentales du travail, enregistre de meilleurs résultats que ceux de la distribution et de l'habillement dans l'application de codes de conduite favorables aux travailleurs\*. L'auteur de cette étude, qui examine la manière dont les entreprises s'acquittent de leur responsabilité sociale, constate en effet que le signalement des marques et l'extrême vigilance des consommateurs ont conduit les fabricants de chaussures de sport à veiller avec un soin particulier à ce que ces codes soient correctement mis en œuvre. Elle attribue les bons résultats obtenus au fait que ces fabricants n'ont pas lésiné sur les moyens financiers et humains.

\* Implementing Codes of Conduct: How businesses manage social performance in global supply chains, Ivanka Mamic, BIT, Genève, 2004, ISBN 92-2-116270-2.

L'étude s'appuie sur les résultats de plusieurs centaines d'entretiens avec des dirigeants d'entreprise, des militants, des responsables gouvernementaux, des ouvriers et des représentants syndicaux, et de plus de 90 visites effectuées dans des entreprises et chez leurs fournisseurs, aux Etats-Unis, en Europe, en Chine, au Viet Nam, en Thaïlande, au Cambodge, à Sri Lanka, au Guatemala, en Turquie et au Honduras.

Elle montre aussi que l'ampleur des moyens mis en œuvre n'explique pas tout. Certes, la constitution de grandes équipes chargées de contrôler le respect du code peut permettre d'améliorer la performance sociale dans la chaîne d'approvisionnement, mais tout dépend du comportement de ces équipes. Les enquêtes révèlent que les entreprises multinationales ne devraient pas « faire la police » mais plutôt « conseiller » les travailleurs en laissant à ceux-ci la tâche de surveiller ce qui se passe dans leurs propres lieux de travail.

Cela suppose une vision claire renforcée par une solide motivation de la direction générale, une bonne formation et une répartition géographique des équipes, qui permette à celles-ci d'apporter sur place une aide concrète aux fournisseurs.

Par exemple, l'un des fabricants de chaussures et de vêtements de sport interrogés a déclaré avoir une équipe de plus de 100 personnes, uniquement chargée des questions de responsabilité sociale et de codes de conduite.

En outre, l'étude attire l'attention sur les difficultés auxquelles se heurte le secteur de la distribution du fait de la grande dispersion et de l'évolution constante de ses bases d'approvisionnement. De plus, la diversité des produits distribués constitue un autre obstacle à une vision complète de la chaîne d'approvisionnement.

Dans un autre secteur que celui de la chaussure, un grand distributeur, qui a une base d'approvisionnement mouvante de plus de 5 000 usines, a expliqué aux enquêteurs qu'il n'avait pas d'équipe spéciale pour veiller à l'observation du code de





conduite mais qu'il avait confié cette responsabilité au service du contrôle de la qualité, en demandant à 12 personnes de consacrer 25 pour cent de leur temps de travail aux « questions d'éthique ».

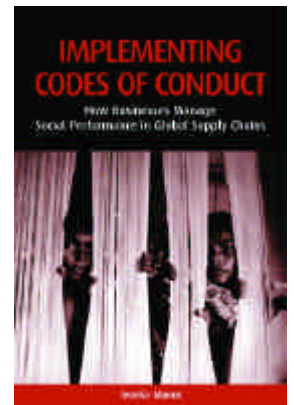
« Ces chiffres parlent d'eux-mêmes », constate Ivanka Mamic, auteur de l'étude et fonctionnaire du BIT, spécialisée dans les relations du travail et les questions sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

« Il est évident que pour obtenir des résultats, il faut des efforts sérieux de la part des entreprises acheteuses et que les relations entre fournisseurs et acheteurs soient le plus étroites possible. »

Cela explique que le secteur de la chaussure de

sport, où les liens entre les producteurs et les marques multinationales sont très serrés, ait obtenu de meilleurs résultats que celui de l'habillement où les progrès ont été plus sporadiques, et que celui de la distribution où il arrive que même les règles les plus élémentaires ne soient pas respectées.

« Avec sa structure tripartite, l'OIT est idéalement placée pour jouer un rôle déterminant », considère M<sup>me</sup> Mamic. Et elle ajoute : « La plupart des codes renvoient directement ou indirectement aux normes internationales du travail, ce qui fait incontestablement de l'OIT un lieu de débat sur les effets de la prolifération de codes de conduite dans le monde du travail. »



© Roger Lemoine

## Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants 2005: Gros plan sur le travail des enfants dans les mines et les carrières

**L**e 12 juin 2005, la quatrième Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants attirera l'attention sur la situation des enfants qui travaillent dans les mines et les carrières, souvent dans des conditions dangereuses, insalubres et extrêmement préjudiciables pour leur sécurité et leur santé.

Le BIT estime que, dans le monde, plus d'un million d'enfants travaillent dans de petites exploitations minières. Ses études montrent que ces enfants sont assujettis aux pires conditions de travail imaginables, qui mettent leur vie en danger ou les exposent à des accidents et à des maladies dont ils se ressentiront toute leur vie.

Que ce soit dans les mines à ciel ouvert ou dans les mines souterraines, les enfants ont de très longues journées de travail, portent de lourdes charges, installent des explosifs, tamisent du sable ou de la terre, rampent dans d'étroites galeries, inhalent des poussières nocives et travaillent dans l'eau – qui est souvent chargée de substances toxiques telles que le plomb et le mer-

cure. En Afrique, ils extraient du diamant, de l'or et des métaux précieux, en Asie des minéraux précieux et de la pierre et en Amérique du Sud de l'or, du charbon, de l'émeraude et de l'étain.

Dans de nombreuses régions du monde, des enfants travaillent dans des carrières, tirant et portant de lourdes charges, inhalant des poussières et des particules dangereuses, manipulant des outils dangereux et de redoutables machines à concasser.

Le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui a réalisé des projets pilotes en Mongolie, en Tanzanie, au Niger et dans les pays andins, a démontré que, dans ces zones souvent isolées, il était possible de soustraire les enfants aux travaux dangereux en aidant les communautés des ouvriers des mines et des carrières à acquérir des droits garantis par la loi, à monter des coopératives ou d'autres unités de production, à améliorer les conditions de sécurité et de santé ainsi que la productivité des travailleurs adultes, et à obtenir des services

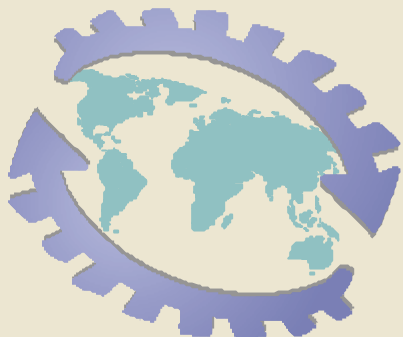
essentiels tels que des écoles, un approvisionnement en eau potable et des installations d'assainissement.

L'OIT a lancé la Journée mondiale en juin 2002 pour attirer l'attention sur le problème du travail des enfants et aussi sur l'action entreprise à l'échelle mondiale en vue de l'éliminer, surtout dans ses pires formes. Cette année, le 12 juin et dans la semaine du 12 juin, des organisations locales et nationales et des groupes d'enfants du monde entier se joindront aux mandants de l'OIT pour observer la Journée mondiale, qui a lieu durant la session annuelle de la Conférence internationale du Travail, en réclamant la libération immédiate des enfants qui travaillent dans de petites exploitations minières.

Pour tout renseignement, s'adresser au Département de la communication du BIT à Genève : tél. +41 22/799-7912, e-mail : [communication@ilo.org](mailto:communication@ilo.org), ou [www.ilo.org](http://www.ilo.org), ou à Susan Gunn, BIT/IPEC, tél. +41 22/799-6107.

## CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE  
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



### Thaïlande : Améliorer la sécurité sociale

■ Bien que le gouvernement thaïlandais ait augmenté le nombre de bénéficiaires de la sécurité sociale au cours de ces dix dernières années, environ 51 millions de personnes, soit 80 pour cent de la population, ne sont toujours pas assurées. Tel est le constat d'une étude récemment réalisée par le Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement thaïlandais, sur les besoins et priorités de la Thaïlande en matière de sécurité sociale. Les résultats de cette étude ont été examinés lors du séminaire intergouvernemental sur l'extension de la sécurité sociale, qui

s'est tenu le 7 décembre à Bangkok. A cette occasion, les participants ont réfléchi aux mesures à prendre pour étendre le bénéfice de la sécurité sociale, aux travailleurs de l'économie informelle en particulier.

*Pour tout renseignement, s'adresser à  
Sophy Fisher, chargée de l'information  
au Bureau régional de l'OIT à Bangkok,  
tél. : +66/2288-2482 ;  
e-mail : fisher@ilo.org.*

### Relations du travail au Viet Nam

■ Lors d'une conférence nationale sur les relations du travail, tenue en décembre 2004, à Ho Chi Minh Ville, au Viet Nam, des responsables gouvernementaux et des représentants syndicaux et patronaux se sont penchés sur le fonctionnement et l'évolution des relations professionnelles dans le pays. Après avoir fait le point sur la situation actuelle, ils ont réfléchi à de nouveaux rôles et responsabilités que pourraient assumer les syndicats et les employeurs dans

une économie de marché à orientation socialiste. Le gouvernement vietnamien collabore avec le Bureau international du Travail (BIT) dans le cadre de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail, en vue d'améliorer les relations professionnelles au niveau de l'entreprise et de renforcer les capacités des associations d'employeurs et de travailleurs.

*Pour tout renseignement, s'adresser à  
Sophy Fisher, chargée de l'information  
au Bureau régional de l'OIT à Bangkok,  
tél. : +66/2288-2482 ;  
e-mail : fisher@ilo.org.*

### Sécurité et santé dans le secteur du bâtiment

■ La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sur les petits chantiers de construction était à l'ordre du jour d'une réunion internationale, tenue les 16 et 17 décembre à Vientiane (Laos). Des représentants du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, de la Mongolie, de la Thaïlande et du Viet Nam ont participé à cette réunion. En 2003, une étude du BIT sur les conditions de sécurité et d'hygiène du travail sur les petits chantiers de construction de ces pays, avait mis à jour la nécessité d'améliorer d'urgence la protection des travailleurs, tant par l'action des pouvoirs publics que sur les lieux de travail.

*Pour tout renseignement, s'adresser à  
Sophy Fisher, chargée de l'information  
au Bureau régional de l'OIT à Bangkok,  
tél. : +66/2288-2482 ;  
e-mail : fisher@ilo.org.*



© BIT/M. Crozet





© BIT/M. Crozet

## Coopération de la GTZ, de l'OIT et de l'OMS dans le domaine de la protection sociale

■ Désireuses d'intensifier leur coopération dans le domaine de la protection sociale et de l'assurance maladie publique, l'agence allemande de développement (GTZ), l'OIT et l'OMS ont signé à cet effet un mémorandum d'entente au mois de novembre 2004. Les trois organisations ont décidé de réaliser conjointement des activités de coopération technique qui seront définies par un groupe de travail mixte. Ce groupe de travail sera en outre chargé de renforcer la coopération dans ce domaine aux échelons national et régional.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Secteur de la protection sociale, tél. +41 22/799-6960 ; fax +41 22/799-8316 ; e-mail : max@ilo.org.*

## Directives pour l'inspection du travail dans la sylviculture

■ Presque partout dans le monde, le secteur de la sylviculture est encore victime de nombreux accidents du travail et maladies professionnelles. Pourtant, l'expérience de plusieurs pays et organisations de forestiers montre que des mesures concrètes peuvent rehausser considérablement le niveau de sécurité et de santé au travail. L'inspection du travail est l'un des meilleurs moyens à la disposition des Etats pour améliorer non seulement la sécurité et la santé des travailleurs mais aussi les conditions générales de travail dans ce secteur. Pour aider les inspecteurs et autres responsables de ces questions à mettre en œuvre des méthodes convenables de gestion forestière, une réunion tripartite organisée par le BIT, qui s'est tenue du 24 au 28 janvier à Genève, a adopté des directives concernant l'inspection du travail dans le secteur de la sylviculture. Le BIT diffusera largement ces directives et apportera son soutien à des activités destinées à stimuler le dialogue social en vue de leur mise en application dans le monde entier.

*Pour tout renseignement, s'adresser au Département des activités sectorielles du BIT,*



© BIT/K. Cassidy

tél. +41 22/799-6036 ;  
fax +41 22/799-7967 ;  
e-mail : sector@ilo.org

## Promotion de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales

■ L'OIT organisera cette année trois symposiums tripartites sous-régionaux sur le travail et l'emploi dans les entreprises multinationales et sur l'investissement étranger direct. Le premier eu lieu du 25 au 26 janvier, à Pretoria, pour les pays de Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), le deuxième, du 11 au 12 avril, à Jakarta, pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le troisième, du 25 au 26 avril, à Montevideo, pour les pays du MERCOSUR. Ces symposiums offriront l'occasion de faire mieux connaître la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et aussi de recenser les questions qui pourraient être résolues grâce à des activités de coopération technique.

*Pour tout renseignement sur les activités du secteur de l'emploi, appeler le numéro : +41 22/799-6853 ou écrire à l'adresse : MSU@ilo.org.*

## Septième Réunion régionale européenne à Budapest : Transformation et travail décent en Europe



© BIT/M. Crozet

■ **La septième Réunion régionale européenne, qui s'est tenue du 14 au 18 février à Budapest, a passé en revue les activités menées par l'OIT en Europe et en Asie centrale depuis la dernière réunion régionale européenne, qui avait eu lieu en décembre 2000 à Genève. On trouvera ci-dessous des exemples de programmes et de projets réalisés dans la région, qui sont décrits dans le rapport préparé en vue de cette réunion\*:**

### Emploi des jeunes et insertion sociale au Kosovo

Le principal objectif du projet mis en œuvre par l'OIT au Kosovo depuis 2001, avec le soutien du gouvernement italien, est de rendre les jeunes défavorisés aptes à l'emploi. Il vise en particulier à briser le cycle de la discrimination, redresser les inégalités entre hommes et femmes et améliorer l'employabilité des personnes handicapées, des travailleurs peu qualifiés et des anciens détenus. Un réseau de sept centres régionaux de formation professionnelle a mis en place des programmes correspondant à plus de vingt profils professionnels prioritaires. Les personnes qui suivent ces programmes non seulement acquièrent une formation de base et une formation dans le domaine de la technologie, mais encore apprennent les techniques de recherche d'emploi et de création d'entreprise.

\* Rapport du Directeur général à la septième Réunion régionale européenne, vol. I : Activités de l'OIT 2001-2004. La coopération dans un environnement en mutation.

A la fin du premier semestre de 2004, plus de 2300 demandeurs d'emploi avaient été formés et 40 000 avaient bénéficié de conseils et d'une orientation professionnelle.

### Traite des enfants en Albanie, République de Moldova, Roumanie et Ukraine

Un projet d'une durée de trois ans, financé par les Etats-Unis et l'Allemagne a été lancé pour créer un climat propice à la prévention et à l'élimination de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et économique, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Ce projet comporte trois volets qui consistent, premièrement, à aligner la législation et les interventions sur les engagements internationaux et à faire en sorte que l'action menée au niveau national réponde aux besoins particuliers des enfants victimes de la traite ; deuxièmement, à protéger les enfants des zones considérées à haut risque, par des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et d'une réinser-

tion durable des victimes ; et troisièmement à créer un réseau régional d'échange d'informations. Ce projet viendra en aide à 3 700 enfants et 80 adultes et profitera indirectement à 50 000 personnes.

### Aide aux femmes chefs d'entreprise en Estonie

Un projet de promotion du tourisme rural et de l'artisanat selon une démarche intégrée a été réalisé pour créer des emplois de qualité pour les femmes. Il a consisté à renforcer les capacités des groupes de femmes désireuses de développer le tourisme rural et des responsables locaux du tourisme, tout en créant des liens avec des réseaux d'entreprises exerçant des activités complémentaires. La création d'un site Internet a constitué l'élément clé de la stratégie commerciale et les femmes chefs d'entreprise, issues de milieux sociaux défavorisés, ont reçu une formation et effectué des voyages d'étude. Ce projet pourra être reproduit dans d'autres régions de l'Estonie et dans d'autres pays en transition, qui cherchent à développer le tourisme pour revitaliser le secteur rural.

### Services de santé en Europe de l'Est

L'évaluation des soins de santé de l'Europe de l'Est, à laquelle a procédé l'OIT, a révélé que si, dans l'ensemble, le dévouement des personnels soignants était toujours le même, les années de transition et la réduction des dépenses publiques avaient, en



© Photothèque BIT



revanche, énormément affaibli les services de santé publics. La crise ainsi provoquée a contribué à la baisse de l'espérance de vie dans des pays comme la Fédération de Russie et l'Ukraine et a aggravé les conséquences de maladies telles que le VIH/sida et la tuberculose. Dans de nombreux pays de la région, les professionnels de la santé sont insuffisamment rétribués, sont obligés d'effectuer gratuitement des heures supplémentaires et craignent que la restructuration prévue du secteur de la santé ne les prive de la sécurité de l'emploi. De plus, les partenaires sociaux sont très peu consultés à propos de cette restructuration. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans une publication commune du BIT et de l'Internationale des services publics (ISP), intitulée *Corrosive reform : Failing health systems in Eastern Europe*, qui contient en outre des recommandations sur les mesures que pourraient prendre les pouvoirs publics pour remédier à cette situation.

#### Soutien des organisations patronales aux femmes chefs d'entreprise de Géorgie et d'Azerbaïdjan

Ce projet a été réalisé pour aider les organisations patronales de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie à améliorer les services qu'elles proposent à leurs membres, en réfléchissant à des stratégies et activités qui répondent aux besoins des femmes chefs d'entreprise. Après une évaluation rapide du nombre de femmes qui se trouvent à la tête d'une entreprise dans les deux pays, deux ateliers nationaux ont été organisés pour définir les méthodes qui permettent de mieux soutenir ces femmes. A la suite de quoi, une association des femmes chefs d'entreprise s'est créée en Géorgie et l'organisation des employeurs de l'Azerbaïdjan a décidé de se doter d'une commission permanente sur la parité entre les sexes et d'ouvrir un centre d'information. Une dernière conférence a eu lieu en 2004 à Bakou (Azerbaïdjan), pour faire le point sur les meilleurs moyens d'apporter un soutien solide et de longue durée aux femmes qui

dirigent une entreprise.

#### Promotion des droits des travailleurs dans les écoles de Roumanie

A la faveur d'un projet financé par l'Allemagne dans le cadre de la diffusion de la Déclaration de l'OIT, les syndicats roumains ont élaboré à l'intention des élèves du secondaire, un programme d'enseignement sur les principes et droits fondamentaux au travail, le rôle des partenaires sociaux et le sens du dialogue social dans une société démocratique. Ce projet s'inscrit dans une stratégie à long terme des syndicats, qui veulent attirer les jeunes vers le mouvement syndical en leur faisant mieux connaître les droits des travailleurs et des valeurs de solidarité.

#### Elaboration de la législation du travail en Ukraine

Un projet financé par les Etats-

Unis dans le cadre de la diffusion de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, a créé les conditions d'un dialogue entre le ministère du Travail et de la Politique sociale, les organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que quantité d'autres acteurs concernés par l'élaboration de la législation du travail. Le nouveau Code du travail, qui est passé en première lecture devant le parlement en 2003, a été beaucoup commenté dans les médias nationaux. Ce projet a permis de passer en revue tous les principes énoncés dans la Déclaration. L'élément principal a été la codification des droits relatifs à la liberté syndicale et la mise en place d'institutions chargées d'en assurer le respect. La participation de nombre d'organisations représentatives indépendantes a constitué pour celles-ci un acte de reconnaissance officielle et a contribué à la naissance d'une société civile ukrainienne.



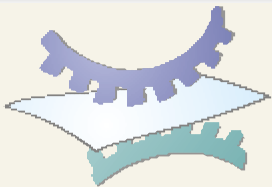
#### Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail

L'une des initiatives prises par l'OIT pour attirer l'attention sur les énormes dégâts causés dans le monde entier par les accidents du travail et les maladies professionnelles, a été de faire du 28 avril une journée consacrée par les syndicats à la commémoration des victimes de ces accidents et maladies ; c'est la Journée mondiale pour la sécurité

et la santé au travail. En 2003 et 2004, le 28 avril a été marqué par divers événements organisés sur ce thème dans de très nombreux pays d'Europe et d'Asie centrale : débats et réunions tripartites, émissions de radio et de télévision, lancement de campagnes de sensibilisation et de publications du BIT, dépôt de couronnes et, parfois, observation d'une minute de silence à la mémoire des victimes.



# L'OIT DANS LA PRESSE



## CORRIERE DELLA SERA

### La metà dei lavoratori in condizioni di povertà

Rapporte dell'Ufficio internazionale del lavoro: sono 1,4 miliardi

La metà dei lavoratori in condizioni di povertà

Guadagnano meno di due dollari al giorno. La ricetta: creare posti dignitosi e favorire una globalizzazione più giusta

**FUTURO** - Per il futuro, l'Ilo sostiene che entro il 2015 le aziende che hanno operato per accrescere la produttività nel lungo termine e per creare maggiore occupazione hanno più probabilità di raggiungere l'obiettivo di dimezzare la povertà. Secondo il rapporto, «starebbe possibile dimezzare entro il 2015 la percentuale mondiale di lavoratori poveri che vivono con meno di un dollaro al giorno qualora il tasso annuale globale di crescita del Pil raggiungesse almeno il 4,7 per cento, il che rappresenta comunque un valore inferiore al 5 per cento annuale previsto per il periodo 1995-2005». Ma mentre il Sudest asiatico ha qualche possibilità, l'Ilo fa tuttavia notare che l'Africa è ancora molto lontana da questo traguardo.

## europa press

### Los Reyes visitan hoy las sedes de la OIT y Cruz Roja en Ginebra

MADRID. 8 DE EUROPA PRESS

Los Reyes don Juan Carlos y doña Letizia, que iniciaron ayer un recorrido por los diferentes organismos que Naciones Unidas tiene en Ginebra (Suiza), visitan hoy la sede de la Organización Internacional del Trabajo (OIT). Junto a visitan a una sesión especial para conmemorar los 100 años de cooperación española con el Programa de las Naciones Unidas para el Trabajo (PNUOT-IPET).

## Daily Times

GENEVA: The number of people earning less than \$2 a day and living in abject poverty has reached a record 1.4 billion, the International Labour Organisation said on Tuesday.

However, the proportion of working poor fell from 37 percent in 1990 to 40.7 percent of the 2.8 billion employed people in 2003 and that declining trend is set to continue, the ILO said in its World Employment Report 2004.

Farmers and agricultural workers suffer the most from earnings below the \$2 poverty line, the UN's labour agency said, calling for a large increase to the quality of jobs on offer. "Generating more and better jobs must become the central plank of the global drive to reduce poverty," ILO Director General Juan Somavia said.

## les echos.fr

Le web de l'économie

### Le BIT plaide pour des politiques actives sur le marché du travail

« Les politiques du marché du travail, en particulier les politiques actives, ont non seulement un effet positif sur le bien-être des travailleurs, mais aussi sur l'économie en général. » Tel est l'un des constats d'une étude du Bureau international du travail (BIT) sur le marché de l'emploi, publiée la semaine dernière. Or, fait que leurs pays consacrent un budget plus important à des politiques actives du marché du travail, les travailleurs néerlandais ou danois éprouvent un sentiment de sécurité dans leur emploi que n'ont pas les travailleurs du Japon ou des États-Unis.

## DIE WELT

### ILO: 1,4 Milliarden Menschen leben trotz ihrer Jobs in Armut

Zahl der Arbeitlosen sinkt - Asien erfolgreich

Berlin - Rund eine halbe Milliarden Menschen leben trotz festem Arbeit in Armut. Das teilte die Internationale Arbeitsorganisation ILO in Genf mit. Die Arbeitslosenquote ist in den vergangenen zehn Jahren kontinuierlich gesunken.

## AGI online

### LAVORO MINORILE: ILO, SONO 246 MILIONI I 'PICCOLI SCHIAVI'

(AGI) - Roma, 23 nov. - Sono 246 milioni i bambini coinvolti in tutto il mondo nella piaga del lavoro minorile, 73 milioni hanno meno di dieci anni. Una piaga che non si attenua: l'allarme viene lanciato dall'ILO (International Labor Office) secondo cui i dati continuano ad essere molto preoccupanti nonostante le due Convenzioni internazionali sul lavoro dei minori risultino ad oggi le più ratificate nel minor tempo in 85 anni di storia dell'Organizzazione.

## JORNAL DO COMERCIO

do Rio de Janeiro

### OIT Segurança econômica vale mais que dinheiro

A segurança econômica tem mais importância para um aumento de felicidade do que o nível de renda e promove bem-estar social e tolerância. A constatação é de um estudo da Organização Internacional do Trabalho (OIT) que será lançado na próxima quarta-feira na Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade da Universidade de São Paulo (FEA/USP).

O relatório Segurança Econômica para um Mundo Melhor contém dados de países que representam 85% da população mundial e adverte que a segurança econômica está fora do alcance da grande maioria dos trabalhadores do globo, segundo a OIT, cerca de três quartos dos trabalhadores vivem em condições de insegurança econômica, o que contribui para criar um mundo marcado pela ansiedade e pela violência.

## FT.com

FINANCIAL TIMES

### Half the world's workers earn less than \$2 a day

Frances Williams

Half the world's 2.8bn workers are trapped in jobs that leave them and their families struggling to survive on less than \$2 a day, with little prospect of escape from grinding poverty, the International Labour Organisation said yesterday.

In its latest world employment report, the ILO says an estimated 1.4bn workers - a record number - live on less than \$2 a day, while 550m live on less than \$1 a day.

## THE HINDU

### ILO CHIEF BACKS JOB GUARANTEE PROGRAMME

Siddharth Varadhanjan

Endorsing the Common Minimum Programme's proposal for a national employment guarantee programme, the International Labour Organisation Director-General, Juan Somavia, said India has the potential to achieve "a real breakthrough internationally" with its promise of "more inclusive" growth.

Calling for a change in the way the success of economic policy is measured, he said: "Today, growth is the main thing, but growth is not sufficient because as the example of India and other parts of the world shows, you have jobless growth. So why not change the criterion of success to job-creation and basic social protection?"



### ILO discusses forced labour and latest situation in Burma

Richard Harsey, the liaison officer of the International Labour Organisation (ILO) in Rangoon is planning to present his findings on forced labour practice in Burma at the ongoing meeting of the governing body of the organisation in Geneva, Switzerland on 18 November.

The spokesman also confirmed that the junta has been cooperating with the ILO to the extent that it is having a dialogue on the subject with Mr. Harsey who recently met with the new Labour Minister, who promised to continue to cooperate with the organisation.

## IRIN NEWS.ORG

Bridging the Information Gap

### AFGHANISTAN: ILO to tackle unemployment

KABUL, 8 December (IRIN) - New centres will be established in Afghanistan to tackle unemployment and provide training opportunities for unqualified job seekers, the International Labour Organisation (ILO) announced on Sunday in the capital, Kabul.

The issue of unemployment is very serious in Afghanistan as many people lack skills due to more than 20 years of conflict. For example, widespread illiteracy, at over 70 percent of the population, is a major cause of high unemployment.

While the problem is increasing with the return of hundreds of thousands of Afghan refugees from neighbouring Pakistan and Iran, the ILO and the Afghan Ministry of Labour and Social Affairs (MLSA) are expecting to tackle

unemployment through the newly initiated Employment Services Centres (ESC) that will be established in nine Afghan cities.

Schulz said unemployment in Afghanistan was estimated to be around 30 percent, with another 30 percent working part-time or in jobs they are overqualified for. The main challenge is to build up a proper education and vocational training system that provides the skills demanded on the labour market, he added.

But the ILO is optimistic that the situation for creating and finding jobs in Afghanistan is favourable as the reconstruction process is in full swing and there are jobs available in construction, transport, finance and trade.

## TRIBUNE DE GENÈVE

### Le BIT fait sa mise au point au Grütli

CLAUDINE GROSS

« Un regard de femme. Mise au point progressive... Un lire séduisant pour un programme alléchant. Des lire de monde entier, tous réalisés par des représentants de la gent féminine. Tout un symbole. Le Bureau international du travail (BIT) se colle ainsi la jambe de la femme par une lettre et un organe. 54 lettres millitaires et diversitaires.

## XINHUA NEWS AGENCY

新华通讯社 http://www.xinhua.org

### Biometric ID for seafarers ready to be issued: ILO

GENEVA, Dec. 3 (Xinhua) - The International Labor Organization (ILO) announced Friday that the new biometric system for issuing secure identity documents to the world's 1.2 million seafarers is ready for implementation.

The ILO has just completed a six-week test involving seven biometric products, and found that two of them met the requirements of global interoperability, said Christoph Deambis-Henry, director of the standards department of the ILO.

In the new system, the fingerprint information on the Seafarer Identity Document (SID) issued in one country could be read correctly by equipment used in another, he said.

The system is mandated under the Seafarers' Identity Documents Convention adopted by the ILO in June 2003, and is intended to guarantee the rights of workers in the global shipping fleet, which handles 90 percent of world trade.





## OIT: Centroamérica tolerante a explotación sexual

PANAMA (AP) - Los hombres en Centroamérica tienen "un alto nivel de tolerancia" hacia la explotación sexual comercial de menores, según las conclusiones de un estudio realizado por la Organización Internacional del Trabajo (OIT), divulgado el martes.

El estudio se realizó con una muestra de 445 hombres de los seis países de Centroamérica y República Dominicana.

Señala que casi no hay diferencia por condición social, nivel educativo u orientación sexual.

Esta "cosificación" de las mujeres permite entender derivaciones como el hecho de que en materia sexual las mujeres mayores son difíciles de complacer, mientras que las mujeres menores son más controlables, se les puede dominar con menor esfuerzo".

Uno de los objetivos del estudio fue analizar los factores que inciden en el por que algunos hombres tienen relaciones sexuales remuneradas con personas menores de edad y participan de la explotación sexual comercial.



## Budapest to hold ILO's VII regional conference

Budapest, February 15. KAZINFORM (Andira Tulebayeva)- VII regional conference of the International Labor Organization (ILO) has started its work today, February 15 in Budapest, capital of Hungary.

In accordance with the ILO annual report, despite a stable economic growth in the year of 2004 situation in sphere of employment in the world has improved a bit. In 25 EU states the unemployment rate dropped from 9.1% to 9%, and in CIS countries the rate decreased from 8.5% to 8.3%. Labor force last year in the world increased up to 47.7 million people leading to increase in the level of the world employment by 1.7%.

The Budapest meeting gives an opportunity to the equilateral partners-government, employers and employees to proceed analyzing the influence of international, economic and trade policies on worthy labor.



## SAARC nations urged to ratify ILO, UN conventions on migrant labour

Gurgaon, Dec 8 (UNI) The three-day Conference on Migrant Workers Rights concluded here today with the call for ratification of ILO and UN conventions on migrant workers by SAARC countries.

It expressed concern that trafficking of migrant children and women and their sexual harassment was on the increase.

The conference also worked out an action plan to be pursued by the members of Migrant Forum Asia (MFA), which has organised the conference.



## ILO tripartite meeting to discuss automotive industry trends

Auto parts suppliers are playing an increasingly important role in the automotive industry, according to a new report by the International Labour Office. Their share of already up to two-thirds of the value added of a car is expected to reach 75 per cent among some manufacturers, the report says.

"Automotive industry trends affecting component suppliers, Report for discussion at the Tripartite Meeting on Employment, Social Dialogue, Rights at Work and Industrial Relations in Transport Equipment Manufacturing", International Labour Office, Geneva, 2005.

An electronic copy of the report and an annex including primary research data on Tier 1 supplier companies by HQ region, may be downloaded from:

<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/techmeet/nten05/ntem-1.pdf>



## ILO Director-General calling for fair globalization

(original Japanese)  
Series Column: Face

Mr. Juno Komuro, 63 years old, ILO Director-General calling for fair globalization.

"What is necessary is employment with human dignity," says.

By Masaki Sayama, News Commentary Department - Although world economy shows growth created by global economic activities of multinational enterprises and other actors, it is causing uneven distribution of wealth and widening gap between the rich and the poor, says a report

prepared by the International Labour Organization (ILO) this February. "If the current process of globalization continues, it would only contribute to increase people who are not benefited from that," says the report, requesting UN organizations and national authorities and organizations concerned to work towards fair rule making.

What is your principle? "It is dialogue," his reply was firm. "Lack of dialogue leads to dictatorship. We have regained democratic government through dialogue," he stated flatly.



## ANALYSIS/JUNTA UNDER PRESSURE; ILO puts Burma's labour record under close watch

The generals have permitted a visit by the International Labour Organisation knowing they face the threat of sanctions.

A high-level delegation from the International Labour Organisation has arrived in Rangoon on a four-day official visit. It is the highest level contact between the labour body and the Burmese government for several years. During the visit, the ILO team hope to meet top government ministers, opposition leaders and representatives of the ethnic groups.



## King of Spain: Poverty transforms child labor into forced labor

GENEVA, March 8 (KUNA) - His Majesty the King of Spain, Juan Carlos I, said Tuesday that Poverty which is at the root of child labour, transforms child labour into forced labour. He recently described the extent of child labour as "agonising" and called for it to be vigorously combated as part of the effort against a "human disaster" in the process of globalization.



## ILO revives sanctions threat against Myanmar

2005.03.08/kyo/content/content/1.3523.1754975-6078-0.00.html  
GENEVA - The International Labour Organisation on Friday warned Myanmar's government that it was ready to revive sanctions, after the agency concluded that the military junta had shown little political will to stop forced labour.

The ILO's governing body decided late Thursday to send a high-level delegation to evaluate the military junta's commitment to work with the international community on the issue, officials said.

The mission will report back to the governing body's next meeting in March 2005, which will then "draw the appropriate consequences," the ILO's Myanmar liaison officer, Richard Horsey, said.

It will "either return to special measures which were taken against Myanmar in 2000, or on the other hand go ahead with the plan of action against forced labour," he added.

The ILO's governing body took the unprecedented step of recommending the measures - trade and other sanctions - in 2000 because of a lack of cooperation by Myanmar authorities in tackling rampant forced labour.



## La Hongrie et l'OIT signent un accord concernant la Conférence régionale européenne qui doit traiter notamment de la sécurité de l'emploi et de la migration

OIT Organisation internationale du Travail

Avec le soutien du Luxembourg qui prendra la présidence de l'Union Européenne prochainement et celui de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Hongrie va accueillir une conférence internationale en 2005, notamment sur l'impact de la mondialisation sur l'emploi, la migration et la sécurité de l'emploi en Europe et Asie Centrale.

La conférence sera la première du genre depuis l'élargissement de l'UE à rassembler gouvernements, représentants du monde du travail ou des affaires des 25 Etats membres de l'UE ainsi que de 25 autres Etats membres de l'OIT d'Europe et d'Asie Centrale pour chercher ensemble des solutions pour le chômage - notamment des jeunes - ainsi que pour l'accroissement de la migration et le déclin de la sécurité de l'emploi.

## EL PAIS.es El Rey anima a la OIT a erradicar todo tipo de trabajos vejatorios

Don Juan Carlos hace votos por una globalización más humana  
El trabajo infantil es uno de los problemas que afectan a 240 millones de niños en todo el mundo, a pesar de los esfuerzos que la Organización Internacional del Trabajo (OIT) hace por erradicarlo de forma definitiva. Pero el Rey anima además a que se tomen algunas medidas concretas para erradicarlo en un futuro y que se eviten a su vez otros tipos de trabajos vejatorios. La OIT acordó con todos los tipos de explotación, durante su primer especial conmemorativo del decenio aniversario de la adopción de España el programa contra el trabajo de los niños.



## ILO team cuts short Myanmar visit - diplomat

YANGON (Reuters) - A high-level delegation of the International Labour Organisation is cutting short a visit to Myanmar, whose military rulers are widely accused of human rights abuses, a diplomatic source said on Wednesday.

The ILO delegation, headed by former Australian Governor-General Sir Ninian Stephen, was on a mission to find out whether the junta was committed to stamping out the forced labour prevalent across the former Burma.

"This visit is very important for Myanmar because the Governing Body will decide whether to lift or increase the sanctions imposed on the country in connection with the practice of forced labour based on the outcome of this visit," the diplomat said.

The other two members of the team are Francis Maniquet, a special adviser to the Geneva-based body's director-general, and Bin-yong Chang, a South Korean congressman.



## ILO And Kenyan Government Aim To Extend Social Security

De Capus interview on social security

The International Labor Organization, the ILO, and the Kenyan Government have launched a campaign to extend social security coverage in Kenya.

The ILO estimates that 80 percent of Kenya's 30 million people lack social security and nearly 60 percent lack the ability to pay for basic health care. The problem is similar in many African countries. It also says poverty and HIV/AIDS threaten the financial health of social security systems in developing countries.



## MÉDIATHÈQUE



■ **Work in the Global Economy. Papers and proceedings of an international symposium.** Sous la direction de Jean-Pierre Laviec, Mitsuko Horiuchi et Kazuo Sugeno, 2004. ISBN 92-9014-739-3. 25 francs suisses ou 20 euros.

Le sixième cycle des conférences de l'OIT sur la politique sociale, qui sont financées par les fonds provenant du Prix Nobel de la paix, a eu lieu à Tokyo au mois de décembre 2003. Ce cycle était consacré aux changements provoqués dans le monde du travail par la mondialisation et l'innovation technologique.

A travers une compilation des divers textes et exposés présentés à cette occasion, cet ouvrage examine les différentes formes de flexibilité du marché du travail et les raisons de leur diffusion dans les économies industrialisées. Il propose ensuite une réflexion sur l'abandon des valeurs sociétales liées à l'idéal de la solidarité au profit de la liberté économique individuelle.

La mondialisation se caractérise par l'expansion des marchés et a modifié le comportement social de nombreux pays. Les auteurs analysent ces phénomènes et d'autres aspects très importants qui ont des répercussions sur les systèmes nationaux de régulation de l'emploi.



■ **Une alliance mondiale contre le travail forcé.** Rapport du Directeur général. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Mai 2005. ISBN 92-2-215360-X.

35 francs suisses ou 25 euros.

Ce rapport très instructif fait le point sur les formes contemporaines de travail forcé. Il présente les premières estimations de l'ampleur du travail forcé, à l'échelle mondiale et ventilées par région, jamais publiées par une organisation internationale: nombre de personnes concernées, nombre de victimes de la traite et montant des profits réalisés par les malfaiteurs qui les exploitent.

Ces chiffres mettent en lumière la gravité du problème. Le travail forcé est classé en trois grandes catégories: celui qui est imposé par l'Etat pour des raisons économiques, politiques ou autres, celui qui découle de la pauvreté et de la discrimination et celui qui est associé aux migrations et à la traite des personnes à travers le monde,

souvent dans le contexte de la mondialisation.

Le rapport démontre que pratiquement tous les pays du monde – industrialisés, en transition et en développement – sont concernés et doivent prendre des mesures pour abolir le travail forcé. En évaluant celles qui ont été déjà prises dans certains pays, il souligne la nécessité non seulement de mettre au point une législation, une politique et des stratégies de prévention solides, mais aussi de faire en sorte qu'elles soient rigoureusement appliquées. Enfin, il passe en revue les activités de lutte contre le travail forcé des entreprises au cours des quatre dernières années par l'OIT et ses partenaires, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. L'idée est de forger une alliance mondiale pour reléguer le travail forcé dans le passé.



■ **Confronting Economic Insecurity in Africa.** Sous la direction de Rajendra Paratian et Sukti Dasgupta. 2004. ISBN 92-2-115713-X. 45 francs suisses ou 30 euros.

A partir d'informations provenant de toutes les régions d'Afrique, des résultats d'enquêtes menées auprès de milliers d'Africains et sur des centaines de lieux de travail, ainsi que de statistiques détaillées fournies par les gouvernements, ce livre dégage les principales caractéristiques de la pauvreté dans la région.

Il montre que les indicateurs classiques ne rendent pas compte de la gravité de la situation et que les mesures orthodoxes de lutte contre la pauvreté passent souvent à côté de leur cible et ne viennent pas en aide aux populations les plus démunies. Il conclut que seuls de nouveaux systèmes de protection sociale, régis par les principes de l'universalité et de la solidarité sociale, pourraient permettre de vaincre aussi bien la pauvreté et les inégalités que le fléau du VIH/sida.



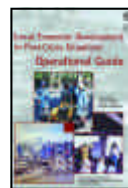
■ **Sécurité et santé dans les ports. Recueil de directives pratiques.** Mars 2005. ISBN 92-2-215287-5. 40 francs suisses ou 26 euros.

Malgré les méthodes de protection modernes les plus sophistiquées, les ports sont encore des lieux où se produisent énormément d'accidents du travail. Chaque port doit élaborer, en fonction de ses particularités, des méthodes de travail qui permettent de préser-

ver la sûreté et la santé de leurs personnels. Ce recueil de directives pratiques, qui remplace la deuxième édition du *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires* (1977) et le *Guide pour la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires* (1976), contient des conseils précieux pour tous ceux qui sont chargés de l'administration, du fonctionnement, de l'entretien et du développement de ports.

A partir d'illustrations techniques et d'exemples précis de bonnes pratiques, il traite tous les aspects du travail dans un port qui accueille des navires destinés au transport de marchandises ou de passagers, y compris les activités connexes qui ont lieu dans la zone portuaire. Sont pris en considération non seulement le trafic international mais aussi le trafic national, y compris sur les voies fluviales.

Bien qu'il soit tourné vers l'avenir et qu'il propose une méthode d'évaluation des nouvelles techniques, ce recueil retient certaines pratiques anciennes qui ont fait leurs preuves. Les sujets qui n'étaient pas traités dans les publications précédentes sont: la circulation de tous types de véhicules, les activités à terre et à bord des navires, les nouvelles normes d'éclairage, l'équipement de protection individuelle, l'ergonomie, les dispositions à prendre pour les personnes handicapées et la manutention de certains chargements tels que les grumes, les vieux métaux et les produits dangereux.



■ **Local Economic Development in Post-Crisis Situations. Operational guide.** Martin Gasser, Carmela Salzano, Roberto Di Meglio et Alfredo Lazarte-Hoyle. 2004. ISBN 92-2-116429-2. 45 francs suisses ou 30 euros.

Les auteurs de ce guide proposent la méthode dite de « développement économique local » pour contribuer au redressement des pays qui sortent d'une situation de crise. Contrairement à la démarche classique, cette méthode permet de créer des conditions propices à la création d'emplois durables à l'aide d'instruments tels que la participation, les partenariats public-privé et la concertation à l'échelon local. Elle met en œuvre des techniques qui facilitent le consensus et la coopération aux niveaux local, régional et national, en tenant compte des besoins particuliers des populations locales ainsi que des difficultés posées par la mondialisation et la restructuration sociale et économique.





■ **Gender Equality and Decent Work. Good practices at the workplace.** 2005. ISBN 92-2-116991-X. 25 francs suisses ou 17 euros.

S'inspirant de la pratique et de l'expérience de 25 pays, les auteurs de cet ouvrage montrent comment des gouvernements, des organisations d'employeurs et des syndicats du monde entier intègrent la question de l'égalité des sexes dans leurs structures, orientations et activités institutionnelles.

Les exemples de bonnes pratiques sont classés par thème et répartis en huit catégories parmi lesquelles l'utilisation de données ventilées par sexe, les partenariats stratégiques, l'adoption d'une approche multisectorielle dans la législation, les politiques et les stratégies, etc. Ce livre, qui a pour but de stimuler l'imagination, présente les pratiques recensées étape par étape de telle sorte que le lecteur puisse dégager et comparer les éléments qui s'adapteraient le mieux à son propre lieu de travail.

■ **ILO INSIGHT – Base de données en ligne, qui contient des publications anciennes et récentes du BIT. Plus de 1 000 titres y sont incorporés.**

Le BIT s'est associé à *Coutts Information Services* pour créer ce service d'abonnement en ligne à l'intention des bibliothèques et des institutions.

Cette bibliothèque électronique permet d'accéder intégralement à des documents et ouvrages publiés par le BIT sur les thèmes les plus variés : emploi, protection sociale, travail des femmes, sécurité et hygiène du travail, travail des enfants, administration, formation, statistiques du travail, etc. Elle comprend des livres et des monographies, les documents officiels de la Conférence internationale du Travail, le texte intégral des conventions et recommandations, des rapports et des recueils de directives pratiques.

Le prix de l'abonnement est fixé de manière à permettre aux bibliothèques et institutions de choisir le contenu le mieux adapté à leurs besoins. Pour



des renseignements, pour demander un tarif sur mesure ou pour participer à un essai gratuit de 30 jours, s'adresser à :

Nadine Prowse – Coutts Library Services  
Headlands Business Park  
Salisbury Road  
Ringwood  
Hampshire BH24 3 PB ;  
tél. +44 (0) 1425 47 11 60 ;  
fax +44 (0) 1425 471525 ;  
Internet: [www.couttsinfo.com](http://www.couttsinfo.com)

■ **Revue internationale du Travail,**  
vol. 144 (2005), n° 1. BIT, Genève, 2005.  
ISSN 1564-913X. 30 francs suisses.

Ce numéro de la *Revue* contient quatre articles, qui traitent respectivement du droit du travail face aux nouvelles formes d'organisation des entreprises ; de l'évolution et des perspectives de l'économie et du marché du travail palestinien ; de la croissance, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté dans une perspective macroéconomique ; et du chômage, de la qualité de l'emploi et de la pauvreté en Bulgarie. Dans le premier article, *Marie-Laure Morin* examine les nouvelles formes d'organisation des entreprises et leurs conséquences pour l'application du droit du travail. Elle analyse les différents niveaux d'organisation pour déterminer les problèmes que pose la transformation des relations financières et de la production au sein des entreprises et entre elles. Elle explore ensuite les problématiques qui s'esquissent en droit positif pour tenir compte de cette transformation à partir de trois

questions centrales en droit du travail : relations professionnelles et exercice du pouvoir, contrat de travail et identification de l'employeur, conditions de travail et sécurité des travailleurs. Dans le deuxième article, *Philippe Egger* retrace l'évolution de l'économie palestinienne depuis les accords d'Oslo (1993) et met en évidence les limites d'un modèle qui se caractérise par la dépendance envers l'économie israélienne et l'offre d'une main-d'œuvre faiblement qualifiée. Il estime qu'une petite économie ouverte aux exportations diversifiées aurait plus de chances de créer des emplois productifs en nombre suffisant pour absorber une population active qui augmente rapidement. Dans le troisième article, *Iyanatul Islam* considère que le conservatisme macroéconomique, tel qu'il est aujourd'hui compris et tel qu'il est appliqué dans de nombreux pays en développement, privilégie la stabilité des prix et la rigueur budgétaire aux dépens de la croissance et de l'emploi. Selon lui, les bases empiriques de ce conservatisme sont fragiles et une autre orientation est possible, à contre-pied de l'orthodoxie en vigueur. Une telle orientation serait compatible

avec l'*Agenda pour le travail décent* de l'OIT, qui met l'accent sur la création d'emplois, la protection sociale et le renforcement des institutions du marché du travail par le dialogue social et le respect des droits des travailleurs. Dans le dernier article, *Alexandre Kolev* se propose de mettre en évidence les déterminants de la pauvreté en Bulgarie et d'identifier les catégories de la population qui sont le plus exposées à l'échec sur le marché du travail. Pour ce faire, il examine dans le détail les dimensions monétaires et non monétaires de la pauvreté ainsi que les différentes perceptions du bien-être au travail. Le risque de pauvreté est considéré en fonction des caractéristiques personnelles, professionnelles et familiales des individus, sur la période 1995-2001. Bien qu'elle soit importante au niveau des individus, la situation du marché du travail ne fait qu'atténuer ou aggraver l'effet dominant de la situation du ménage. Enfin, Kolev fait observer que les dimensions non monétaires de la pauvreté, et surtout la médiocrité des conditions de travail, requièrent une attention particulière de la part des pouvoirs publics.



**Tsunami : Même les éléphants ont participé aux opérations de déblayage et de récupération de matériaux à Lam Jame, en Indonésie.**